La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XLI. EDITION QUOTIDIENNE, MONTREAL, LUNDI MATIN, 30 AOUT 1869. No. 297.

Acte concernant la Faillite 1864

Les créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir au domicile du soussigné dans le Village de ST. ANDREW'S le DIX-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain à SEPT heures P. M., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession, en vertu de l'acte susdit.

JOHN PARKER,

St. Andrew's, (Argenteuil), 23 Août 1869.—292 dz p

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864

Dans l'affaire de

OLIVIER N. MARCHAND ET JOSEPH O. BÉLANGER, tous deux de Maskinongé, dans le District de Trois-Rivières, tant individuellement, que comme faisant affaires ensemble en société à Maskinongé, sous les nom et raison de MARCHAND & BÉLANGER,

FAILLIS.

Les créanciers des dits faillis sont par les présentes notifiés qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, aux bureaux de MM. T. & C. de Lorimier, Avocats, No. 6, Petite Rue St. Jacques, Montréal, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives, à l'appui de ces réclamations.

LOUIS GAUTHIER, Syndic.

Montreal, 26 Août 1869.—296 A t C dm p

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864

Province de Québec, District de Montréal.

Dans l'affaire de

ALEXANDRE GAUTHIER, Commerçant de la Paroisse de St. Elouard, District d'Iberville, FAILLI.

Le soussigné donne avis par les présentes qu'il a déposé au Greffe de cette Cour, un acte de composition et de décharge, exécuté en sa faveur par ses créanciers, et que MERCREDI, le DIX-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures et demie du matin, il s'adressera à la dite Cour, pour obtenir la confirmation de sa dite décharge.

ALEXANDRE GAUTHIER.
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses Procureurs *ad litem.*

Montréal, 28 Août 1869.—296 A t C ds p

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864

Province de Québec, District de Montréal.

COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

LOUIS J. CREVIER, INSOLVABLE.

Je, soussigné, Syndic à la faillite susdite donne par les présentes avis, que j'ai préparé mon compte final et qu'icelui est maintenant déposé à mon bureau, No. 297, Rue des Commissaires, Montréal, où il peut être examiné, et MERCREDI, le VINGT-DEUX SEPTEMBRE prochain, je m'adresserai à la dite Cour, aussitôt que Conseil pourra être entendu, pour obtenir ma décharge comme Syndic à la dite faillite.

LOUIS TOURVILLE, Syndic.
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses Avocats et Procureurs.

Montréal, 28 Août 1869.—296 A t C ds p

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864

Province de Québec, District de Montréal.

COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

McMILLAN & CARSON, FAILLI.

Je, Syndic soussigné à la faillite susdite, ai préparé mon compte final en cette affaire, lequel est ouvert pour inspection à mon bureau, Rue St. Sacrement, Montréal, et LUNDI, le VINGT-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, je ferai application à cette Cour siégeant dans et pour ce District pour être déchargé comme Syndic à la dite faillite.

JOHN WHYTE
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses Procureurs *ad litem*

Montréal, 28 Août 1869.—296 A t C ds p

Dissolution de Société.

La société qui a ci-devant existée sous les nom et raison sociale de ANDRÉ LAPIERRE & FILS, a été dissoute de consentement mutuel le 10 Juillet dernier.

Les affaires de la ci-devant société seront réglées par M. ANDRÉ LAPIERRE, PÈRE, en son magasin, Rue St. Paul, No. 288.

ANDRÉ LAPIERRE,
JOSEPH A. LAPIERRE.

Montréal, 2 août 1869—273 m k

Avis aux créanciers de Archibald McNaughton.

Le soussigné donne par les présentes avis qu'il sera prêt à payer un dividende sur toutes réclamations qui pourront être présentés dûment attestées le et après le DIXIÈME jour de JUILLET prochain.

MAURICE CUVILLIER.

Montréal, 7 Juin 1869. 227—c

AVIS.

Union St. Jean Baptiste de Montréal

L'UNION ST. JEAN BAPTISTE donne avis qu'elle a passé une motion réglementaire comme suit

Que tout membre qui aura payé toute redevance à l'Union St. Jean Baptiste d'ici au premier août prochain, aura droit à ses bénéfices.

De plus, passé le premier août prochain, tout membre qui n'aura pas payé ce qu'il doit à la dite société, elle prendra les moyens légaux à faire payer ses membres sans d'autre avis.

Par ordre,
JOHN McCOUGHAN.

20 juillet—262

AVIS.

Le soussigné a été nommé Curateur à la Succession vacante de feu THOMAS JOHN HARRISSON, en son vivant de la Cité et du District de Montréal, Teneur-de-Livres; et toutes personnes ayant des réclamations contre la dite succession, sont priées de produire les dites réclamations dûment attestées, avec le soussigné, au bureau de JAMES SMITH, Notaire.

THOMAS TRIMBLE,
Curateur
A la Succession de Thomas John Harrisson

Montréal, 2 août 1869.—275 ds

AVIS.

Les personnes qui ont des affaires à transiger avec le soussigné sont priées de s'adresser à Messieurs BEAUDRY & PARENT, Notaires Publics, No. 119, Rue St. François-Xavier, de 9 hs. A. M. à 5 hs. P. M., et No. 376, Rue St. Joseph, tous les matins jusqu'à 9 hs. et tous les soirs de 5½ hs. à 8 hs.

CHARLES GAREAU.

Montréal, 30 Juillet 1869. 275—m p

AVIS.

Je donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans un ordre signé par moi.

J. O. MERCIER.

Montréal, 25 mars 1869.—169

SUCCESSION PARANT.

La propriété des héritiers de la succession PARANT, rue Labelle, Quartier St. Jacques, avec une MAISON en BRIQUE et autres bâtisses, seront vendues MERCREDI, le PREMIER SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, par encan public.

Pour les conditions s'adresser aux Notaires soussignés.

MOUSSETTE & CHARTRAND, N. P.

Bureaux: 35, Rue St. Vincent et 167, Rue Lagauchetière, Montréal.

28 Août. 296—c

A VENDRE

Un MAGASIN et une RÉSIDENCE de CAMPAGNE; une place d'affaires enviable dans le village de ST. RÉMI, consistant en un magasin de première classe, avec une résidence y comprise, et une maison détachée, ci-devant occupée par H. McGILL & CIE., Termes faciles et titres incontestables. Pour les conditions, s'adresser chez MM.

BUREAU & NORMANDEAU,
Notaires, etc.,
63, rue St. François-Xavier.

1 octobre—211

A LOUER

A la COTE ST. LUC, une magnifique TERRE, avec une MAISON, deux Vergers, Grange, &c., le tout en bon ordre. Possession au 1er octobre. Conditions faciles.

S'adresser à
JOS. VERSAILLES,
92, rue Albert.

4 août—275

A VENDRE

PLUSIEURS BONNES TERRES sur le Fleuve St. Laurent, Paroisse de la Longue Pointe, à trois milles de la ville. Ces terres offrent de grands avantages aux acquéreurs. Elles sont commuées.

TROIS MAGNIFIQUES LOTS de 6, 5 et 4 arpents, sur le Fleuve St. Laurent, Longue-Pointe, à un mille de la ville.

UNE BELLE TERRE, aux Rapides de Chambly, avec une MAISON en brique à deux étages de première classe, Grange, Étable, &c.

UNE SUPERBE TERRE à St. Hubert, de 250 arpents.

TROIS AUTRES BELLES TERRES à St. Laurent, trois milles de la ville.

Pour plus amples informations, s'adresser à

HENRY J. MEYER, Notaire.
North British Chambers, rue de l'Hôpital, Montréal.

275—r

A VENDRE

LA RÉSIDENCE actuelle de LOUIS LAVOIE, ST. MARTIN, Ile Jésus, avec plusieurs belles terres, et un grand lot de belles pierres de taille et plançons.

Conditions libérales et très avantageuses.

S'adresser à
LS. BELANGER.
A Montréal à S. PREVOST ou à J. K. ADAMS.

8 Juin 1869. 227—c j

A LOUER

La propriété sur la rue Ste. Catherine, comprenant une Tannerie, une Maison en Brique, connue comme le No. 339, convenable pour autres fins de manufactures. Possession le 1er de Mai prochain.

S'adresser à
WELCH & BULLOCK,
Avocats,
No. 60, Petite rue St. Jacques.

7 avril—176 B

A VENDRE

La propriété des HÉRITIERS PELTIER, 38, rue St. Antoine, couvrant une superficie de 12,345 pieds, avec une bonne Maison en Brique et autres bâtisses, tel que démontré sur le plan, sujet à être examiné à mon bureau, 31, rue St. Pierre, où les conditions de vente peuvent être obtenues.

D. MASSON,
Administrateur.

Montréal, 25 août 1869.—293 m k

A VENDRE

DEUX MAGNIFIQUES TERRAINS sur la Rue St. Denis, près l'Eglise St. Jacques, contenant chacun 25 pieds de front sur 125 pieds de profondeur avec ruelle en commun derrière.

Terrain commué. Conditions faciles.

S'adresser à
H. M. PERRAULT,
Architecte,
No. 89, Rue St. François-Xavier.

7 avril. 176—j k

INOUI! INOUI!!

Un Terrain, comprenant 462 Lots de 40 pieds de front x 75 à 100 pieds,

A VENDRE

A

2 CENTS PAR PIED SEULEMENT

en dehors des limites de la ville, adjoignant le Dépôt de la Cie des Chars Urbains à Hochelaga.

H. LIONAIS,
141, Rue Cadieux,
ou 30, Rue St. Gabriel.

22 juin—239

A Louer pour plusieurs années ou à Vendre,

LA DISTILLERIE sur la Rue JACQUES-CARTIER, connue comme la

DISTILLERIE GORRIE.

On peut se servir séparément des VOUTES pour le MALT, du FOUR et du compartiment à GRAIN ou on peut convertir le tout en manufacture où l'on pourra utiliser des Voûtes très considérables.

DANIEL GORRIE.

8 Juillet. 252

TERRAIN A VENDRE.

Une BONNE TERRE d'un arpent, située dans la paroisse de St. Martin, convenable pour le jardinage et le commerce.

Conditions faciles. S'adresser à

N. BRISBOIS,
Cultivateur du lieu.

St. Martin, 21 août—291 m p

LITTERATURE CANADIENNE.

Les Fleurs de la Poésie Canadienne—1 volume in-18, de 130 pages, imprimé sur très beau papier, avec titre rouge et noir, prix, broché $0.25
Elégamment cartonné en toile 0.40

TABLE DES MATIÈRES.

ANONYME.—L'Érable.
F. X. GARNEAU.—Les Oiseaux Blancs.—L'Hiver.—Le Dernier Huron.
P. J. O. CHAUVEAU.—Joies Naïves.—Donnacona.—Sinite Parvulos.
J. LENOIR.—Notre-Dame de Montréal.—Les Laboureurs.—La Fenetre Ouverte.
O. CRÉMAZIE.—Emigration—Le Vieux Soldat Canadien—Les Morts—Le Drapeau de Carillon—Le Canada—Mgr. Laval, Premier Evêque de Québec—Qu'il fait bon d'être Canadien!—Castelfidardo.
L. J. C. FISET.—Les Voix du Passé—L'Aurore Boréale—La Chapelle de Tadousac.
A. GARNEAU.—Premières Pages de la Vie—Le Bon Pauvre.
L. P. LEMAY.—Le Retour—Le Cantique du Pauvre—L'Eglise des Hurons—Le Chef Indien—la Croix.
A. B. ROUTHIER—Départ de Cartier—Le Canada au 19ème Siècle.
NOTES.

A vendre à la librairie de

C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS,
237 et 239, Rue St. Paul.

15 Juillet 1869. 258—r

CORPORATION DE MONTREAL

Taxe des Ecoles de la Cité.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'UN ÉTAT DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE, dans cette cité, divisé en quatre listes distinctes, d'après les dénominations religieuses, en conformité avec les dispositions de l'Acte passé à la dernière session du Parlement, pour amender les lois concernant l'Éducation dans cette Province, est maintenant terminé et déposé au Bureau du soussigné où les dites listes pourront être examinées pendant trente jours de cette date.

JAMES F. D. BLACK,
Trésorier de la Cité

Bureau du Trésorier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 2 août 1869. 273 c m

LICITATION VOLONTAIRE.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les IMMEUBLES ci-après décrits, échus aux enfants issus du mariage de feu MICHEL FRANÇOIS VALOIS, en son vivant, Ecuier, Médecin de la Paroisse St. Joachim de la Pointe Claire, avec Dame MARIE LOUISE FLORENCE EUDOXIE GODIN, son épouse, comme étant les appelés à la substitution créée par Dame Marie Catherine Lefebvre, veuve de feu Pierre Valois, suivant acte de donation entre-vifs reçu devant Mtre P. Lukin, et son confrère Notaires, le quinze mars mil huit cent trente, seront vendus à la porte de l'Église Paroissiale de la dite paroisse de St. Joachim de la Pointe Claire, MARDI, le TRENTE et UNIÈME jour d'AOUT courant, à ONZE heures de l'avant-midi, au plus offrant et dernier enchérisseur, savoir:

1o. "Une TERRE située en la dite paroisse de St. "Joachim de la Pointe Claire, contenant "deux arpents de front sur vingt arpents de "profondeur, plus ou moins, tenant pardevant au Fleuve St. Laurent, par derrière à "Pierre Guisolphe Valois, et joignant des "deux cotés encore au dit Pierre Guisolphe "Valois; il faut néanmoins distraire de cette "terre le terrain acquis par la Compagnie du "Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, "ce terrain étant expressément réservé pour "et au profit de la dite Compagnie, en conformité à son titre d'acquisition."

2o. "Une autre TERRE située au même lieu, "contenant vingt sept arpents en superficie, "prenant pardevant et d'un côté à Léon "Denis, et par derrière partie par le dit "Pierre Guisolphe Valois, et partie par Jean "Bte. Délorier."

Pour conditions, s'adresser au bureau des Notaires soussignés, No. 63, rue St. François-Xavier, Montréal.

J. O. BUREAU, N. P.
P. E. NORMANDEAU, N. P.

11 août—282 ts B

Dernière Grande Lotterie d'Etat

Garantie et controlée par le Gouvernement

AU MONTANT DE

120 Millions de Florins ou 250 Millions de Francs qui doivent être remboursés par 400,000 Primes,

EN DOUZE TIRAGES ANNUELS

De telle sorte que le premier de chaque mois aura lieu un grand tirage, dans lequel l'on tirera des prix de 20 à 500,000 francs, 10 à 450,000, 60 à 400,000, 81 à 300,000, 20 à 100,000, 20 à 50,000, 121 à 40,000, 90 à 30,000, 171 à 20,000, 352 à 10,000, 432 à 5,000, etc., etc., jusqu'à 300 francs pour les prix les moins élevés, que l'on pourra éventuellement pour chaque bon du gouvernement.

Le prix d'un billet est de.....	25 fr.	£ 1 stg.	ou $
" " de cinq billets........	100 "	4 "	2
" " de douze billets......	200 "	8 "	40
" " de vingt-quatre bil..	400 "	16 "	80

Le soussigné enverra des billets dans les contrées les plus éloignées, pour tous billets de Banques, ou traites sur aucune place d'affaires en Europe.

Les listes des tirages seront ponctuellement envoyées (sans aucune charge) à tous ceux qui auront pris des billets, pour montrer le résultat de chaque tirage.

Les prix seront payés à qui de droit dans toutes les villes transatlantiques.

En Allemagne seulement j'ai payé à ceux des souscripteurs qu'a favorisés la chance des premiers prix de 300,000, 200,000, 150,000, 100,000 francs, etc.

Les ordres accompagnés de remise seront exécutés avec célérité et sous la direction de

CHARLES HOLLE,
Maison de Banque à Frankfort-sur-le-Main,
(Allemagne), Rue Zeil, No. 47.

15 Juillet. 258—sm

Amélioration dans les Moulins

A SCIES,

PAR

M. BEAUDRY.

CETTE IMPORTANTE AMÉLIORATION, brevetée en Canada et aux Etats-Unis, consiste dans une nouvelle méthode de suspendre et de faire fonctionner les Scies de Long avec lesquelles l'on fait les Madriers. Tout ce qu'à à faire le scieur de long qui est dessous est de supporter le poids de la Scie et de son manche.

Cette amélioration augmente de beaucoup la vitesse du mouvement et fait réaliser un profit d'au delà de cinquante pour cent à celui qui s'en sert.

Les marchands de bois, les propriétaires de scieries peuvent obtenir des droits de patente soit pour les Etats-Unis, le Canada ou les Districts en s'adressant sans délai à MM. TALBOT & TOUSSIGNANT, de la Cité de Québec, Avocats, ou on leur en montrera un modèle fonctionnant bien.

24 Août. 140—qn B

AVIS

A

Tous les Vélocipédistes du Canada

Les propriétaires du ROND ST. JACQUES offrent une BOURSE de **$200** au MEILLEUR CHAMPION qui remportera la victoire lors des Grandes Courses qui devront avoir lieu le SECOND jour de SEPTEMBRE prochain. Tout compétiteur qui désire prendre part à cette course est prié d'envoyer son nom aux propriétaires du Rond St. Jacques d'ici au 26 du courant.

La course se fera en trois tours sans interruption et deux dans trois.

Prix d'entrée: $10.00, payable avant la course.

A. ROY,
Secrétaire.

N. B.—Toute information pourra être obtenue sur les lieux, soit personnellement ou par écrit, en s'adressant au No. 302½, rue Amherst, près la rue Ontario.

AVIS

L'ON RECEVRA JUSQU'A MIDI DU

PREMIER JOUR DE SEPTEMBRE PROCHAIN

DES

Soumissions Cachetées

ADRESSÉES AU

SECRETAIRE D'ETAT, OTTAWA

ET ENDOSSÉES

"SOUMISSIONS POUR IMPRESSIONS,"

Pour l'Impression de la Gazette du Canada, des Lois et des Circulaires, Formules, etc., à l'usage des Bureaux de l'Exécutif; pour la Reliure des Lois; et pour le Papier qui doit servir à l'impression de la Gazette et des Lois; pour un terme de cinq années à commencer du premier jour d'Octobre prochain.

Des Formules de Soumission et des spécifications peuvent s'obtenir en s'adressant au soussigné.

ÉTIENNE PARENT,
Sous-Secrétaire d'État.

Secrétariat d'État, Ottawa, 10 Août 1869.

Soumissions Demandées.

Des SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues par le soussigné jusqu'à

JEUDI, LE 9 SEPTEMBRE PROCHAIN

POUR

LA CONSTRUCTION

D'UN

Mur de Cloture, Hangar à Bois, &c,

Sur les terrains des Prisons suivantes, savoir:

A Sorel, district de Richelieu
A Rimouski, " " Rimouski

Les soumissions devront être faites séparément pour chaque endroit et endossées: *Soumissions pour Mur de Clôture, &c., à........*

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

Les plans et devis pourront être vus le et après le 23 du courant, à ce bureau et aux bureaux des Shérifs de chacun des endroits susdits.

J. D. ED. LIONAIS,
Secrétaire.

Département d'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 19me Août 1869. 291 1

N. B.—Les journaux ne doivent pas reproduire cette annonce sans autorisation de ce Département.

DISTRICT DE MONTREAL.

Une SESSION de la COUR DU QUARTIER DES SESSIONS DE LA PAIX, ayant juridiction criminelle, dans et pour le District de Montréal, se tiendra au Palais de Justice, en la cité de Montréal,

Mercredi, le premier jour de Septembre prochain,

à DIX heures de l'avant-midi. En conséquence je donne avis à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce District et à toutes autres personnes, qu'elles y soient présentes. Je donne aussi avis à tous les Juges de Paix, Coroners et Officiers de la Paix, pour le District susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec tous leurs records, indictements et autres documents, pour faire tout ce qui leur appartiendra ou à chacun d'eux de faire dans leurs capacités respectives.

T. BOUTHILLIER,
Shérif.

Bureau du Shérif, Montréal, 21 août 1869. 291

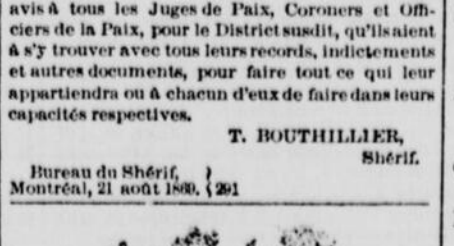

PROVINCE DE QUEBEC.

Chambre du Parlement.

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement, (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 19 août 1869—283 A

POT BARLEY

Reçu régulièrement des Moulins

ET A VENDRE

PAR D. J. CRAIG,

26—Rue Foundling—26

26 Août. 294—um k

50,000 Dollars.

On demande à emprunter $50,000 par sommes de $2,000 et au-dessus, sur propriétés foncières. Première hypothèque.

S'adresser à
A. M. CHARDONNEAU,
51, Grande rue St. Jacques,
Bâtisses du *Herald.*

10 août—280 m k

BALANCES.

H. B. WARREN a déménagé au No. 216, ruelle Fortification, près de la Salle St. Patrice. Il a en mains un grand assortiment de Balances à vendre à bon marché. Rayons de Comptoirs, Escabeaux, &c., depuis $30 et au-dessous. On exécute promptement les réparations.

25 août—s p 293

Dissolution de Société.

La société qui a ci-devant existé sous les nom et raison de LALANDE & CIE., a été dissoute le 18 courant. Les affaires seront réglées par M. ALEXIS LALANDE.

ALEXIS LALANDE.
JOSEPH DENIS.

Montréal, 21 Août 1869.—290 ds k

Chambres à Louer.

On demande pour deux personnes DEUX GRANDES CHAMBRES A LOUER, non meublées, au premier ou au second étage, dans une famille privée où il n'y a pas d'enfant.

Des références si on le désire.

S'adresser à ce bureau.

25 août—ds p 293

Situation Demandée.

Un JEUNE HOMME désirerait trouver une situation comme copiste, traducteur ou assistant teneur de livres.

Une pratique presque continuelle de ces trois occupations, lui permet de s'offrir à tout hommes d'affaires, qui aurait besoin d'un assistant.

Pour informations, s'adresser à *La Minerve.*

4 mai 214

Situation Demandée.

Un JEUNE HOMME, sachant parler les deux langues, désirerait trouver de l'emploi comme commis dans une épicerie ou dans un magasin de chaussures.

S'adresser au No. 412, rue Lagauchetière.

5 août.—q k 276

ON DEMANDE

UN CHANTRE A TERREBONNE.

S'adresser à la Cure.

17 août. 286—j

On a Besoin

D'UN GARÇON de 14 à 15 ans, honnête et intelligent pour un magasin de chaussures, il devra être muni de bonnes recommandations.

S'adresser au No. 351, rue Ste. Marie.

9 août.—ds k 279

ON A BESOIN D'UN OUVRIER HORLOGER

DE PREMIÈRE CAPACITÉ connaissant parfaitement la partie du réhabilliage de MONTRES & PENDULES.

BEAUDRY & DUFRESNE,
No. 180, Rue Notre-Dame.

26 Août. 294—qn k

Pensionnaires Demandés.

On demande dans une famille privée un ou deux pensionnaires.

S'adresser a ce Bureau.

25 mars.

AVIS.

Les personnes qui désirent se procurer à un prix minime la MACHINE BREVETÉE POUR ÉGRAINER LE BLÉ-D'INDE, inventée par M. J. B. PARENT, de Québec, voudront bien s'adresser à MM. Z. BENOIT & CIE, No. 223, Rue des Commissaires, et à M. LÉON HURTEAU, Marché Bonsecours.

17 août. 286—ds c p

EXHIBITION ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE ET HORTICULTURE

DE MONTREAL

Les 14e, 15e et 16e jours de Septembre prochain

AU CERCLE A PATINER VICTORIA

RUE DRUMMOND

CONCURRENCE DE PRIX OFFERTS POUR TOUT LE CANADA, POUR

Fruits,
Fleurs,
Légumes,
Produits Agricoles
Volatilles,
Oiseaux Chanteurs,
&c., &c., &c.

PRIX SPECIAUX POUR LES PLANTES CULTIVÉES PAR LES ENFANTS.

On peut se procurer la liste des prix et toutes informations du Secrétaire.

J. E. PELL, Secrétaire,
139, rue St. Antoine.

18 août—287 l k c

Agence Générale de Collections

M. T. GIROUX, bien connu du public, a l'honneur d'annoncer qu'il vient d'ouvrir un Bureau d'Agence Général au No. 44, Rue ST. VINCENT, Montréal, où il se chargera de toute espèce de collection, vente et achat de propriétés, location de maisons, perception de loyer, &c, &c, et porteur de lettres funéraires.

Références—Alex. Dubord, J. B. Rolland, A. Lapierre & Fils, Jas. Grenier, F. P. Pominville.

21 juin 238

DE MONTCALM EN CANADA

OU LES

Dernières Années de la Colonie Française

(1756-1760)

Par un ancien missionnaire (le R. P. Martin, S. J.) 1 beau volume in-8o, accompagné de portraits, cartes et pièces justificatives.

Broché, 75 centins; relié, $1.00.

En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND & FILS,
Rue St. Vincent, Nos. 12 et 14.

23 juillet—265 r

Acte concernant la Faillite 1864

Vente d'Immeubles par Encan.

Dans l'affaire de

GEORGE STANWAY, Failli.

SERA VENDU PAR ENCAN,

AU

PALAIS DE JUSTICE

DANS LA

Cité de Montréal,

Jeudi, le Second Jour de Septembre 1869,

TROIS LOTS DE TERRAIN

Appartenant à la succession du susdit failli, situés dans le Quartier St. Antoine, de la Cité de Montréal, près du Carré Richmond et contenant en tout cent cinquante pieds de front et cent quarante pieds de profondeur, le tout formant mille pieds en superficie, mesure Anglaise, plus ou moins, avec toutes les dépendances appartenant à iceux.

Vente à ONZE heures.

A. B. STEWART,
Syndic.

28 Août 1869. 296—q

GAUTHIER, DUSSEAULT & Cie

ENCANTEURS

ET

MARCHANDS A COMMISSION

No. 280, Rue Notre-Dame

NOUVELLE BATISSE JOSEPH BEAUDRY

8 juin. 227

AU

COMMERCE EN GROS

DE

MONTREAL,

MM. R. A. HOSKINS & CIE.,

DE

TORONTO.

S'étant décidé à donner plus d'extension à leur IMPORTATION de MARCHANDISES SÈCHES et à établir une succursale de VENTES A L'ENCAN EN GÉNÉRAL, désire attirer l'attention des Marchands de Montréal EN GÉNÉRAL sur les facilités qu'ils ont de disposer d'aucune consignation qu'on leur confie pour la vente soit privée, soit à l'encan.

Les prémisses qu'ils occupent ont servi pendant cinq ans d'Entrepôt de Marchandises Sèches et sont situés au centre du commerce en gros à Toronto; elles sont bien éclairées et commodes, de façon qu'aucunes marchandises envoyées pour être vendues ne pourraient pas être étalées avec les mêmes avantages dans le magasin de leurs propriétaires.

Ils s'assureront les services d'un Encanteur compétent—une personne digne de confiance tant pour le vendeur que l'acheteur. Ils engageront aussi un nombre suffisant de Commis pour tenir le fonds de leurs marchandises en bon ordre; et toutes les consignations seront bien annoncées et *toutes les ventes se feront par catalogue.*

On fera des AVANCES LIBÉRALES sur les consignations.

De prompts retours seront rendus.

L'on peut référer aux Messieurs suivants qui ont bien voulu s'en charger:

GEORGE HAGUE, Ecr., Caissier de la Banque de Toronto et

JOHN RANKIN, Ecr., Marchand, Montréal.

Référant à ce que dessus, nous désirons donner avis au public mercantile que nous avons retenu les services de M. JAMES SCOTT, depuis longtemps favorablement connu à Montréal comme un Encanteur distingué et nous sollicitons respectueusement des consignations de Marchandises Sèches, Epiceries, Liqueurs, Ferronnerie, Cordonnerie, Mercerie, etc.

R. A. HOSKINS & CIE.,
Rue Wellington Est.

Toronto, 21 Août. 290—dx

R. A. HOSKINS & Cie,

Se proposent de faire leur première vente à l'encan de MARCHANDISES SÈCHES durant la première semaine de SEPTEMBRE pour laquelle ils sollicitent respectueusement des consignations sur lesquelles ils seront prêts à avancer.

Ces Consignations devront leur être envoyées au plus tôt afin qu'ils puissent en faire les annonces et en dresser les catalogues en temps opportun.

M. JAMES SCOTT qui a été longtemps à l'emploi du principal établissement en qualité d'Encanteur à Montréal, *conduira les ventes.*

21 Août. 290—dx

HARENGS FRAIS

DE CANSO

MARQUE "PAINT'S"

200 quarts de choix No. 1, Fendus
200 demi-quarts do
100 quarts de choix No. 1, Ronds
50 quarts Morue marinée de choix

A vendre par

M. LAING,
377, RUE DES COMMISSAIRES.

19 août—288 h k

NITRO-KALI DE GOULDEN

OU

ESSENCE DE SAVON

SUPÉRIEURE à aucune maintenant en usage. Elle est garantie comme fesant le savon sans graisse ou lessive et avec peu ou pas de trouble.

En vente chez les Droguistes, Epiciers et Marchands du pays.

MESSIEURS:

Kerry Frère & Crathern, Lymans, Clare & Cie., Picault & Fils, H. R. Gray, Sutherland, J. Coyle, Devins & Bolton, Dufresne & McGarity, C. Reay, A. Shannon, R. Edson, J. Laverty, Evans, Mercer & Cie., E. D'Avignon, Tate & Covernton, R. Spencer, McCrory, P. McCrory, W. McGibbon, W. McLaren, J. Hutchison, R. Foster, R. McIntosh, W. McGowan, &c., &c., &c.

Fait seulement par l'inventeur.

J. GOULDEN,
117 & 179, Rue St. Laurent, Montréal.

10 Juillet. 254

PRESSE BERRY A VENDRE.

On offre en vente une PRESSE BERRY pour les impressions; elle ferait très bien pour un atelier à la campagne.

S'adresser au Bureau de *La Minerve* immédiatement.

13 avril 1869.

FEUILLETON DE "LA MINERVE."

LE

FILS DU BATTEUR D'OR.

SECONDE PARTIE.

(SUITE.)

VIII

L'esprit de Marie de Médicis, je vous le disais tout à l'heure était souverainement ombrageux et inquiet.

Elle oubliait Condé pour chercher la cause mystérieuse qui avait si soudainement inspiré à son favori la passion des voyages et l'amour d'une vie cachée.

En vain laissait-elle sa pensée s'égarer en mille soupçons vagues; l'énigme restait indéchiffrable, toujours elle en revenait à son premier doute: Il aime une autre femme. Elle résolut donc de le forcer à s'expliquer.

—Si je ne me trompe, dit-elle en le regardant fixement, d'où te vient ce changement subit de goûts et cette aversion philosophique pour les grandeurs? pourquoi veux-tu partir? Concini! réponds. Je te l'ordonne. Obéis, car, en ce moment, c'est la reine qui te parle.

Le Florentin se sentit ému, mais il essaya de cacher son trouble sous une feinte colère.

—Vous ordonnez, madame. Toujours il me faut obéir à vos ordres. Toujours vous me rappelez que nous sommes deux êtres bien éloignés l'un de l'autre, une reine et un sujet. N'est-ce pas suffisant pour glacer l'amour dans le cœur le plus épris? Aime-t-on réellement les gens par force ou par cupidité? Ah! ces amours-là sont feintes. Malheur à qui croit à leurs comédies, madame. Qui aime véritablement doit s'anéantir et s'immoler tout entier à son idole. C'est à moi, qui ne suis rien, à moi, dont la gloire et la vie dépendent de votre caprice, c'est à moi de commander, car ma soumission ne serait pas celle d'un amant, mais celle d'un laquais, et cette basse servilité me déshonorerait. C'est à vous, qui êtes reine, d'obéir et de supplier!

Le sang des Médicis se révolta dans les veines de Marie. Un instant l'irritation de l'orgueil brilla sur son visage et soutint sa fermeté. Elle reprit:

—Oh! j'ai mérité cette humiliation. Tu es bien vengé, Henri, si ton ombre assiste à l'abaissement de ta veuve. Oui, foule-moi aux pieds, Concini, insulte-moi, menace-moi, puisque j'ai oublié ma couronne et mon devoir, puisque j'ai abandonné à ta merci l'honneur de mes enfants. Sans doute, si les princes ont osé se révolter contre le roi, c'est qu'ils méprisaient sa mère. Mais plus bas! parle plus bas, de grâce, Concini! que ma honte ne soit pas publique! qu'elle ne prête pas à rire à mes dames d'honneur.

Le marquis d'Ancre garda son dédaigneux sourire:

—Orgueil étrange des reines, observa-t-il;

—Hélas! cet orgueil est bien brisé, caro mio. Ta destinée n'est-elle pas mêlée à la mienne par un lien que je ne saurais dénouer. Le Saint-Père lui même aurait-il le pouvoir d'effacer de mon âme troublée le souvenir qui nous suit comme une tache de sang ineffaçable? Tout à l'heure, j'ai évoqué l'ombre de Henri, et il me semble la voir grandir au milieu de cette chambre avec un visage terrible et menaçant.

Elle frissonna de tout son corps, et, du geste, elle semblait repousser une apparition visible pour elle seule.

—Et cependant, je ne suis pas coupable, tu le sais, toi, Concini, murmura-t-elle d'une voix étouffée, qui expira dans un sanglot lamentable.

Le favori ne put s'empêcher de tressaillir; ses cheveux se hérissaient sur sa tête, et il jetait des yeux hagards sur cette place où Marie de Médicis avait cru voir s'élever la vision redoutable de son époux courroucé, montrant les plaies béantes ouvertes dans sa poitrine par le couteau du meurtrier fanatique.

—Assez, madame, assez sur ce souvenir, reprit-il d'un voix sourde. Ne vous ai-je pas donné alors une preuve assez violente de cet amour dont vous doutez? Il fallait vous sauver des soupçons éveillés dans l'esprit du roi. Il fallait que la marquise de Verneuil ne triomphât pas du succès de ses délations. Il fallait que votre mari n'eût pas le temps de se repentir de vous avoir accordé la déclaration qui vous nommait régente.

Une sueur froide baigna les tempes du Florentin.

Marie de Médicis se rejeta brusquement en arrière, folle de terreur:

—L'ombre! l'ombre! répétait-elle en étendant ses bras comme pour la repousser. Regarde, Concini, ! rapproche-toi! défends-moi! Il nous voit, il nous entend, il nous juge!

Le favori s'était peu à peu rapproché de la reine, afin de calmer ses terreurs. Il releva doucement son bras, le baisa et le laissa retomber en murmurant:

—Votre crime, Marie, a été d'aimer un Italien dans cette cour si brillante en jeunes et galants seigneurs. Mais n'ai-je donc rien osé pour vous, per Dio? La borne de la rue de la Ferronnerie, où s'est appuyé le pied du Feuillant, n'est pas encore brissée, madame!

Marie de Médicis posa une main glacée sur les lèvres du Florentin qui s'était penché vers elle, et sa voix murmura, faible comme un souffle:

—Tais-toi, Concini, tais-toi! je ne sais rien! je n'ai rien su! je n'ai rien voulu savoir. Les murs entendent et gardent des paroles si dangereuses! Henri était le grand roi, le roi populaire et clément, le roi juste et redouté. Oh! tu ne m'as rien avoué, n'est-ce pas? Je n'ai pas permis le crime; loin de pousser le bras de ce forcené, je l'aurais arrêté au risque de ma propre vie!

Les yeux du marquis d'Ancre étincelèrent d'une sombre rage en écoutant ce désaveu qui l'abandonnait comme le seul coupable d'un forfait énorme. La reine en répudiait la complicité avec une horreur si franche, qu'elle eût pu faire illusion à tout autre qu'un Italien; mais, Concini possédait la pénétration profonde de ces rusés Florentins, dont Machiavel avait été le maître d'école; il écartait les apparences pour sonder le fond des cœurs avec cette froideur inexorable particulière aux hommes politiques du Midi, habiles à se défier des comédies extérieures.

Il redressa sa haute taille:—L'ingratitude est le dernier mot des princes, dit-il fièrement. Vous n'avez rien permis, madame, mais vous avez renvoyé Maximilien de Béthune, duc de Sully, pour me mettre le pouvoir en main. Si le Feuillant m'avait dénoncé et reconnu, m'auriez-vous donc abandonné, Marie? Aujourd'hui seulement, je commence à le croire. Grâce à vous, j'ai pu lui laisser, pendant quarante-huit heures, toute facilité pour s'échapper de sa prison, mais ce fou de jeûne et de visions n'a pas compris son bonheur, ou il a fait gloire de

son martyre. Ah ! il faut avouer que notre Feuillant avait été bien choisi par le duc d'Epernon. L'ancien mignon de Henri III, se connait à merveille en assassins !

—Pardonnez-moi, mon Dieu ! dit Marie de Medicis ; mais si j'ai été coupable par amour, est-ce à toi de m'en punir, Concini, en m'abandonnant à mes frayeurs, à mes défaillances et à mes rêves sinistres ?

Le favori crut devoir ne pas continuer plus longtemps son rôle hautain et sévère ; il regarda la reine avec une expression de tendresse, et lui répondit d'une voix caressante :

—Faites-moi grâce, Marie, si je vous ai parlé trop durement. D'ailleurs, je ne pars point pour un voyage sans fin, rassurez-vous. Il s'agit d'une mission secrète. Je vous apportais aussi une dépêche à signer, ajouta-t-il d'un ton léger en tirant de sa poche un parchemin roulé.

(A CONTINUER.)

LA MINERVE

LUNDI MATIN, 30 AOUT, 1869.

L'*annonce pastorale* dont nous donnons le texte a été lue, hier, au prône dans toutes les églises du diocèse par ordre de Mgr. de Montréal, dans sa lettre circulaire en date du 16 juillet 1869.

Le document de la cour romaine qu'elle contient a une importance qu'il n'est pas besoin de signaler.

Nous nous contenterons de faire remarquer l'éloge décerné au *Courrier de St. Hyacinthe*. Nous croyons que les articles qui ont mérité cet éloge sont dûs à la plume de notre ami M. Oscar Dunn.

Voici cette annonce pastorale :

Vous n'avez pas oublié, N. T. C. F, les Lettres Pastorales que Nous vous adressâmes, le 30 avril 1858, pour vous faire comprendre l'obligation que vous impose la religion de ne pas lire des livres défendus par l'Eglise, de ne pas vous abonner à des journaux professant de mauvais principes et de ne pas assister à des discours qui seraient impies ou irréligieux.

A cette époque, comme vous en avez sans doute conservé la mémoire, Nous fûmes dans la triste nécessité de signaler à votre attention l'*Institut Canadien* comme dangereux à votre foi, et de vous signifier que vous ne pouviez en conscience en faire partie.

Quelques uns des membres de cet Institut, croyant que Nous les traitions avec une sévérité outrée, en appelèrent au St. Siége, il y a environ quatre ans, pour se plaindre de notre conduite à leur égard, et demander à être traités comme les autres enfants de l'Eglise qui peuvent, quand ils le veulent, approcher des Sacrements.

La Sacrée Congrégation chargée par N.S.P. le Pape d'examiner cette grave question vient de donner sa réponse ; et Nous Nous empressons de vous la transmettre.

Voici la traduction fidèle du texte latin qui Nous a été adressé :

« Illustrissime et Révérendissime Seigneur, Les Eminentissimes et Révérendissimes Inquisiteurs Généraux dans une Congrégation Générale de la Sainte Inquisition Romaine et Universelle, tenue mercredi, 7e jour du présent mois, ayant soumis à l'examen la difficulté soulevée depuis longtemps à l'égard de l'Institut Canadien, toutes choses ayant été mûrement et soigneusement examinées, ils ont voulu qu'il fut signifié à Votre Grandeur que les doctrines contenues dans un certain Annuaire dans lequel sont enregistrés les actes du dit Institut, devaient être tout à fait rejetées, et que ces doctrines enseignées par le même Institut devaient elles-mêmes être réprouvées. Les susdits Eminentissimes et Révérendissimes Pères remarquant de plus qu'il était fort à craindre que, par de telles mauvaises doctrines, l'instruction et l'éducation de la jeunesse chrétienne ne tombassent en péril, ils ont exprimé qu'il fallait louer votre zèle et la vigilance dont vous avez usé jusqu'à présent ; et ils ont ordonné que Votre Grandeur elle-même devait être exhortée à s'entendre avec le clergé de votre diocèse, pour que les Catholiques, et surtout la jeunesse, soient éloignés du susdit Institut tant qu'il sera bien connu que des doctrines pernicieuses y sont enseignées. Mais ils ont en même temps donné des louanges à une autre société, appelée *Institut Canadien-Français*, ainsi qu'au *Courrier de St. Hyacinthe* ; et ils ont ordonné que l'un et l'autre fussent favorisés et aidés pour chercher ainsi à apporter remède aux dommages et aux maux qui ne peuvent que résulter de l'autre susdit Institut. »

Telles sont les instructions du St. Office qui nous ont été communiquées par Son Excellence Mgr. Siméoni, Secrétaire de la S. C. de la Propagande, le 14 juillet courant.

Nous devons en même temps, N. T. C. F. porter à votre connaissance un autre fait très important. C'est que l'*Annuaire de l'Institut Canadien* pour 1868, *célébration du 24ème anniversaire de l'Institut Canadien le 17 Décembre 1868, condamné par un décret du St. Office en date du 7 Juillet courant*, a été mis, le 12 de ce même mois, par la S. C. de l'Index, au nombre des livres défendus. Notre S. P. le Pape a approuvé ce Décret le 16 courant et a ordonné qu'il fut promulgué.

En mettant cet écrit au nombre des livres dont la lecture est interdite à tout le monde, la Sacrée Congrégation de l'Index donne un sérieux avertissement qui mérite, N. T. C. F. toute votre attention ; et l'approbation du Vicaire de Jésus-Christ dont ce Décret est revêtu doit vous faire songer aux paroles que Notre Seigneur a laissées dans son Evangile : *Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise.*

« En conséquence, dit cette Sacrée Congrégation, personne, quelque soient son rang et sa condition ne peut ni publier, ni lire, ni garder le dit ouvrage condamné et proscrit en quelque lieu qu'il soit, ou en quelque langue qu'il ait été publié ; mais il doit le remettre entre les mains des évêques ou Inquisiteurs sous les peines portées par les règles de l'Index des livres défendus. »

(Decret de la S. C. de l'Index, 12 juillet 1869.)

Ainsi N. T. C. F. deux choses sont ici spécialement et strictement défendues, savoir : 1o de faire partie de l'Institut Canadien, tant qu'il enseignera des doctrines pernicieuses, et 2o de publier, retenir, garder, lire l'*Annuaire* du dit Institut pour 1868. Ces deux commandements de l'Eglise sont en matière grave, et il y a par conséquent un grand péché à les violer sciemment. En conséquence celui qui persiste à vouloir demeurer dans le dit Institut, ou à lire ou seulement garder le susdit *Annuaire* sans y être autorisé par l'Eglise, se prive lui-même des Sacrements, même à l'article de la mort, parce que, pour être digne d'en approcher, il faut détester le péché qui donne la mort à l'âme et être disposé à ne plus le commettre.

. . . .

Sont-ils forts ! mais sont-ils forts ! Le *Franco-Canadien* qui a trouvé à lui tout seul qu'il n'y avait plus d'hommes remarquables en Bas Canada ; plus rien que du menu ordinaire. Et le *Pays* qui vient de s'apercevoir que la *Belle au Bois dormant* n'est pas un conte, mais que c'est arrivé à notre pauvre nationalité, qui dort depuis trente ans.

Il n'y a plus d'hommes en Canada ! Mais, n'avons-nous pas dans notre sein un parti du progrès, qui passe sa vie à mourir d'esprit, à ravir au ciel les rayons de toutes les lumières, les secrets de toutes les grandeurs, et qui se voue à l'élevage des grands hommes ?

A quoi sert donc la libre-pensée, si elle n'est pas capable d'approvisionner un pays de deux intelligences supérieures ? Le parti libéral est pourtant fort, énormément capable, considérablement spirituel. A un pas d'oie près, il est arrivé au sommet de la perfection. Il a des doctrines fécondes pour lesquelles la population se tue. Quand la voix de la démocratie s'est fait entendre, ce sont des tressaillements sans fin dans les entrailles de ce bon peuple. Le nouveau né ne tient plus dans son berceau, le paralytique se transforme en baledin ; c'est la rénovation universelle.

Le *Pays* n'a qu'à se promener deux jours au milieu de l'opinion publique, et les plus misérables sont foudroyés, le front des coupables est marqué au fer rouge. Les vautours ont fui comme des troupes à son approche. Tout a été écrasé, anéanti, et le feu sacré du libéralisme, installé dans les casseroles lui servant de cœurs à tous les vrais patriotes se paie un petit *punch* à la liberté.

Et quand les principes immortels de 89 ont triomphé sur toute la ligne, on n'a pas le temps de se frotter les mains de satisfaction que l'on s'aperçoit que la démocratie a blagué et qu'il n'y a pas d'hommes.

Que le *Pays* sorte ses portevoix et ses cornets d'acoustique. Qu'il hèle et qu'il appelle à pleins poumons les plus grands de ses grands hommes, ceux qui portent le camail plus haut que le clocher de leur église. Nous les voyons accourir par myriades, tous plus grands les uns que les autres ; c'est M. Coupal, c'est M. Cheval, c'est M. Bourassa, c'est M. Marchand, c'est le Dr. Laberge. Ah ! l'intéressante pléiade de régénérateurs sociaux ! Qu'une mère au cœur tendre comme l'est la démocratie a du plaisir à bercer de tels poupons sur ses genoux !

Mais pourquoi donc le *Franco-Canadien* se plaint-il encore que nous n'avons pas de grands hommes ? Son parti en pillule. Il a acquis, grâce à l'illustration de ses membres, un tel prestige, qu'il emporte d'assaut toutes nos élections. Il y a tant d'hommes capables dans ce parti que, pour procurer au *Pays* une rédaction passable, on n'a pas été obligé d'engager plus que deux rédacteurs nés en France.

Les intelligences sont précoces dans ce parti ; à deux ans tous les enfants savent lire ; à dix, ils en savent plus long que leur curé. A vingt, ils ont tellement grandi que nous ne sommes plus dignes de rester en rapports avec eux : ils s'établissent en ermitage dans les coins les plus obscurs.

Voilà pourquoi Sir Georges E. Cartier, les Hons. MM. Chapais, Langevin, Chauveau, Cauchon demeurent si longtemps sur la scène et qu'il ne se produit pas de nouveautés. Nous ne sommes pas de l'avis de notre confrère qui voudrait changer d'hommes. Nous en avons de bons, nous les gardons. Leurs longs états de service et leur expérience croissante ne sont pas, à nos yeux, des fautes impardonnables. Il n'est pas accordé à tous les pays d'un million d'âmes de pouvoir se vanter d'autant d'hommes capables à une même époque. Nous connaissons une république de trente millions d'âmes, qui, après avoir bien cherché, a du proclamer une nullité comme le premier de ses citoyens. Ce sont les compatriotes de Grant qui nous ont appris cela et qui nous ont fait savoir qu'en dehors des exercices de sport, des combats de boxeurs,de chiens et de coqs, leur Président n'est pas bon à grand'chose. Ils avaient mis la main sur un homme habile, M. Seward. Les médiocrités ont réussi à le déloger, et depuis ce temps là, il n'y a pas un homme d'état, pas un seul au timon des affaires américaines. Nous ne craignons pas de mettre nos hommes politiques en comparaison avec les hommes américains.

Et le fait que nous les gardons longtemps n'est pas, chez nous, un signe de stélérité, c'est chez ceux qui gouvernent un signe de capacité, et de supériorité. Nous ne sachions pas que la présence de Palmerston à la tête des affaires pendant cinquante années ait été un sujet d'accusation contre les forces vitales de l'Angleterre.

La jeunesse aura son tour ; mais qu'elle attende que les anciens aient fait leur temps. Les vieux ont du bon ; nous prisons fort les lumières de leur expérience et les études spéciales qu'ils ont fait ; la prudence qui est l'apanage de leur âge et la maturité de leurs conceptions. Nous n'avons pas hâte de voir les anciens descendre du théâtre ; car ils font bien et s'il ne surgit pas de nouveaux noms, ce n'est pas qu'il n'y en ait pas, c'est qu'ils ne peuvent pas raisonnablement espérer de faire mieux que les chefs actuels.

Nous accorderions le même bénéfice à l'opposition, si elle avait seulement un chef et quelques généraux à sa tête. Mais elle en est réduite à se faire des commandants de carton, qu'elle fait escorter de queques bretteurs. De force réelle, point. La fatalité a passé par là.

Nous nous sommes fort amusé de la vertueuse indignation du *Franco-Canadien* qu nous sommes de ne plus appeler à l'avenir les démocrates des traficants de conscience. Il y a même un argument au bout de la sommation : c'est que, pauvres et gueux comme ils sont, ils n'ont jamais eu l'occasion de pouvoir acheter une conscience. Il est vrai que la ressource dont ils se seraient emparée avec frénésie, leur a généralement manqué, mais nous considèrerions notre parti digne de la damnation éternelle, si on moyen de fausses doctrines et de faux principes, il eut égaré, perdu le quart des consciences que le parti rouge a entraînées dans l'abime de la libre pensée. On s'est emparé du libéralisme pour se faire des adeptes. On a adopté un code de morale facile et miroitant pour mieux prendre les indécis, et c'est sur la faiblesse de l'entendement humain que l'on a spéculé pour se recruter des supports et des partisans. Voila un trafic de consciences qui vaut bien l'achat à tant de louis par adhésions.

Les vertus rapides de l'opposition, nous ne les connaissons pas. Nous savons, que, pendant 18 mois d'administration, les rouges, qui ont négligé toutes les questions vitales, se sont amusés à persécuter leurs adversaires et à les destituer pour y mettre des leurs. Ils ont travaillé bravement à faire des places et des trous, et ils ont fourré de leurs partisans partout. C'est la seule vertu farouche, que nos bons démocrates nous aient jamais manifestée.

Les citoyens de St. Jérôme continuent à activer leur énergie dans un double but. D'abord ils sont prêts à faire des sacrifices considérables pour la construction du chemin à lisses projeté et qui devra relier St. Jérôme à Montréal : c'est pour eux un point capital d'importance et d'avenir comme pour tous les comtés que cette voie devra traverser. En second lieu, ils possèdent des pouvoirs d'eau superbes d'une immense force motrice et qui ne demandent que l'attention des capitalistes pour recevoir leur pleine utilisation et contribuer à la richesse de cette section du comté de Terrebonne. C'est ce qu'il importe pour eux de faire connaitre et apprécier et leur mouvement dans ce sens est des plus louables. Nos richesses naturelles non seulement là mais par tout le pays ne sauraient être surpassées et trop souvent on les ignore ou l'on fait semblant de les méconnaitre.

Parmi nos dévoués compatriotes de St. Jérôme qui essaient ainsi de pousser de toutes leurs forces à la roue du progrès, nous pouvons mentionner le digne curé de l'endroit, le Révd. M. Labelle et M. Godfroy Laviolette, maire du village. Tous deux ont pris leur tâche à cœur et occupant des positions qui commandent l'influence et l'autorité, ils savent rallier les sympathies de toute la population autour du mouvement patriotique dont ils ont pris l'initiative.

C'est dans ce but qu'ils ont invité jeudi dernier l'honorable M Young, de cette ville, à visiter les magnifiques pouvoirs d'eau de l'endroit. M. Young est un capitaliste puissant et dont le terrain le plus propre à ses aptitudes est celui de l'industrie. Si nous avons combattu et combattons encore les opinions du politicien, nous savons aussi apprécier les efforts de l'un de ceux qui ont fait faire un grand pas à l'industrie et à l'esprit d'entreprise dans notre pays.

M. Young a été l'objet d'une flatteuse réception à St. Jérôme et est allé visiter les susdits pouvoirs d'eau en compagnie de M. Charles Legge, ingénieur de cette ville et chargé de l'exploration du chemin à lisses en question. On le convia ensuite à un superbe diner, puis une adresse lui fut présentée au nom de la municipalité.

La voici :

A l'Honorable John Young.

Honorable Monsieur,

C'est avec la plus grande joie que nous voyons, à St. Jérôme, un citoyen aussi illustre et aussi distingué que l'honorable John Young.

Nous venons louer en vous l'idée des hautes conceptions et les grands talents qui les mettent à exécution. Nous venons féliciter en vous le génie des grandes entreprises qui illustrent un pays, la noble hardiesse qui les fait commencer, et l'énergie indomptable qui les mène à bonne fin ; aussi, votre nom, d'une célébrité européenne, est attaché en caractères ineffaçables aux grandes œuvres de notre époque, qui font la gloire et la prospérité du Canada.

Par vos vues larges et élevées, vous avez donné la plus grande impulsion à la ville de Montréal, en multipliant les richesses et en récompense de tant de mérites, un jour, le pays vous honora de la plus grande confiance, en vous donnant l'administration des Travaux Publics.

Votre dévouement aux intérêts de votre pays, a été jusqu'aux plus grands sacrifices.

Ce qui vous amène à St. Jérôme pour visiter la force incalculable et le nombre prodigieux des pouvoirs d'eau de cette localité, c'est le motif qui a toujours animé votre cœur généreux : le développement des ressources du pays.

Les habitants de St. Jérôme se félicitent d'avoir un aussi illustre visiteur au milieu d'eux, et s'empressent de vous témoigner leur gratitude et leur reconnaisssance.

GODF. LAVIOLETTE,
Maire du Village de St. Jérôme.
St. Jérôme, 26 août 1869.

En réponse M. Young parla assez longuement d'indépendance comme étant la seule évolution politique qui puisse mettre fin à nos embarras commerciaux et nous lancer sur la grande voie du progrès. Il exprima la crainte qu'on ne puisse utiliser nos pouvoirs d'eau sans que nous n'ayions demandé notre émancipation, puis il fit l'éloge de nos ressources, des facilités que nous aurions à établir des manufactures qui pourraient faire du Bas-Canada le "Lancashire de l'Amérique," tant notre position naturelle lui semble supérieure sous tous rapports. Il aborda ensuite la question plus locale des voies de communication entre St. Jérôme et Montréal par le chemin à lisses projeté et St. Jérôme et Ste. Adèle par une ligne de vapeurs qui suiveraient le cours de la rivière du Nord.

Voici ses paroles :

La grande question pour nous aujourd'hui, comme de toutes les parties du monde, c'est l'amélioration de l'agriculture et la réduction dans le prix de transport des produits. Vos terres sont excellentes, les conditions du climat vous sont favorables, mais tout cela demeurera sans valeur tant que le prix du transport sera aussi élevé. St. Jérôme n'est qu'à trente milles de Montréal, et cependant le coût du transport d'un minot de blé d'ici à Montréal est le même que celui de Chicago à Montréal, c'est-à-dire une distance de douze cent milles. Si au lieu de dix centins par minot (le prix actuel), vous ne payiez que deux centins, c'est déjà huit centins par minot que chaque cultivateur met dans sa bourse.

Il me fait donc infiniment plaisir de savoir les efforts énergiques que vous faites pour construire un chemin à lisses peu couteux qui relierait ce village à Montréal. Cette entreprise devra être pour vous d'une grande utilité aussi bien qu'aux citoyens de notre ville. Ce sera une voie et un encouragement à la colonisation des vastes terres qui s'étendent en arrière d'ici, et dont la culture pourra enfin être profitable.

En même temps il serait facile d'unir Ste. Adèle à St. Jérôme par une ligne de bateaux à vapeur suivant le cours de la superbe Rivière-du-Nord qu'il serait peu couteux de rendre navigable dans tout ce parcours. Cette nouvelle voie de communication réduirait encore de beaucoup le prix de transport, et donnerait conséquemment une grande valeur à tous ces vastes terrains aujourd'hui si peu rémunératoires et en accélérerait la colonisation. Il ne me semble pas possible que le gouvernement hésite longtemps à accorder les subsides nécessaires à cette amélioration, si les choses lui sont convenablement représentées. Cette ligne de bateaux serait d'une utilité considérable à St. Jérôme et votre chemin à lisses en recevrait une grande augmentation d'affaites.

M. Young termina en remerciant de nouveau les citoyens de l'excellent accueil qu'on lui avait fait et se retira au milieu des applaudissements de la foule.

Dans le cours de la soirée pour compléter une réception aussi flatteuse pour l'honorable monsieur, le corps de musique du village lui fit une jolie sérénade. Les airs canadiens et nationaux furent joués avec un entrain et une précision qui faisaient le plus grand honneur aux musiciens.

Le lendemain, M. Young se rendit à Ste. Thérèse, où il avait été invité à diner par le Rév. M. Tassé, supérieur du collége, et qui prend un intérêt considérable à toutes ces questions, dont il a plus d'une fois démontré l'importance, dans le meilleur esprit pratique.

ACTUALITES

Il y a eu une assemblée des amis de M. Rose, samedi après-midi, à la Salle des Artisans, pour préparer l'organisation d'un banquet qui lui sera donné par les citoyens de Montréal, le 21 de septembre prochain, avant son départ pour l'Angleterre.

Après quelque discussion, un comité a été nommé, se composant des messieurs suivants : Son Honneur le Maire, MM. Hugh Allan, C. J. Brydges, Hon. L. H. Holton, A. A. Stephenson, F. Pominville, M. P. Ryan, George Smith, Alex. McGibbon, C. Garth, L. Beaudry, V. Hudon, C. Leblanc, F. Cramp, E. H. King, T. Morland, G. Stephens, Peter Redpath, H. L. Routh, H. Starnes, A. W. Ogilvie, S. Bethune Q. C., et G. Macrae.

—

Notre docte professeur Sterry Hunt a été élu vice-président de l'association scientifique américaine pour l'année courante ; on sait qu'il est éminemment qualifié pour un tel poste.

La prochaine assemblée de l'association aura lieu à Troy, le premier mercredi d'août 1870.

—

M. Wentworth Monk, fils aîné de l'hon. juge Monk, s'est embarqué pour l'Europe samedi à Québec et a pris passage à bord du paquebot canadien. Il entre au noviciat des Jésuites, à Paris.

—

Trois sociétés de colonisation d'après la *Gazette officielle* de samedi viennent d'être établies, l'une sous le titre de "Société de Colonisation No. 1 du comté de Beauce," la seconde sous celui de "Société de Colonisation No. 1 de St. Hyacinthe" et la troisième sous le nom de "Société de Colonisation No. 1 de Québec-Centre."

—

Le *Telegraph* de Terreneuve, du 11, annonce qu'un batiment chargé de bois, allant de Québec à Liverpool, s'est perdu, la semaine précédente, à Saint-Pierre. Il ne donne aucun détail.

—

Un journal de St. Paul publie les lignes suivantes : « La récolte de blé dans notre Etat est d'une abondance extraordinaire. Nous pourrons exporter plus de 20 millions de boisseaux de cette céréale »

—

On nous écrit de la Pointe-au-Père en date du 25 août :

La Canadienne est arrivée à Rimouski de retour d'une croisière dans le bas du fleuve St. Laurent. Elle a trouvé la pêche de la morue le long des côtes, fructueuse, celle du maquereau à peu près nul, quoique ce poisson ait abondé pendant quelques semaines. Cinq ou six goëlettes américaines seulement sont venues dans le bas du fleuve.

Les moissons ont partout dans le comté de Gaspé une belle apparence et promettent d'être abondantes.

Depuis deux ans on se livre à la culture dans ces endroits beaucoup plus qu'auparavant, et là où on importait des centaines et peut-être des milliers de barils de farine, on exporte maintenant des grains : témoin, un marchand de Ste. Anne des Monts qui, il y a deux ans, importait mille barils de farine de Québec, et a sept à huit cent minots de grain de Matane et autres paroisses et qui, ce printemps, a exporté à Québec 4,000 minots d'orge.

La Canadienne se rend d'ici au nord, puis s'en ira à Gaspé et de là se rendra aux Iles de la Madeleine où elle restera en croisière pendant quelque temps.

—

Un journal américain se livre à de longs calculs pour trouver le chiffre probable de la population des Etats-Unis, en 1875. Il pense qu'elle sera de 39,563,056. La population n'a pas augmenté ni dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre ni dans ceux du Sud. Dans les Etats de l'Ouest, elle est considérable.

—

L'*Impérialist*, de New-York, assure que le Président Grant a été son premier abonné.

—

Des plus lointains parages arrivent en France des évêques qui se rendent au concile. Il y a peu de jours, débarquait en Normandie, Mgr. Maigret, vicaire apostolique depuis trente-cinq ans aux îles Sandwich. Le prélat, un homme du plus juste esprit, se déclarait étonné, « comme un véritable Kanac, » devant les progrès de la science moderne et notamment les chemins de fer, qu'il ne connaissait que de nom. Il se loue beaucoup des naturels des îles Sandwich, et vante fort le sol et les richesses botanniques de ces contrées.

—

Une concession pour la construction d'un télégraphe transatlantique entre l'Allemagne et les Etats-Unis vient d'être accordée par le chancelier de la Confédération du Nord, comte de Bismark, a une société composée comme suit : Comte Oscar Reschenbach, docteur Alphonse Lassard, tous deux de Berlin ; James O'Beirne et J. George Cook, de Londres.

CORRESPONDANCE.

LETTRES ET STATISTIQUES SUR LES INSTITUTIONS CATHOLIQUES DE MONTRÉAL.

III.

"Le pauvre vous est abandonné," "Vous serez l'appui de l'orphelin"

Voilà ce que l'admirable fondatrice des Révérendes Sœurs Grises, Madame d'Youville, a paru comprendre pendant toute sa vie.

Le père de cette femme forte fut comme l'histoire nous l'apprend, Christophe Dufrost de Lajemmerais, gentilhomme breton, du diocèse de St. Malo.

Après s'être distingué par ses qualités militaires en Canada, il fut promu au grade d'enseigne, sous M. Denonville.

Après plusieurs faits glorieux, il épousa le 18 Janvier, 1701, Marie Renée de Varennes, fille de Renée Gauthier de Varennes, alors gouverneur des Trois-Rivières.

C'est de ce mariage que naquit à Varennes le 15 octobre, 1701 la *femme forte* qui devient plus tard la fondatrice des Sœurs de Charité à Montréal. Cette dame aux sentiments si généreux, suivit à perfection les traces de l'établissement de sa communauté, déjà commencé par le Séminaire de St. Sulpice en 1696.

La famille de Lajemmerais a donné au Canada 25 ecclésiastiques. Plusieurs sont nés, surtout la Sœur Youville, dans une maison qui existe de nos jours à Varennes.

Comme les autres fondatrices, les premiers engagements de Madame d'Youville au Père Eternel sont dignes de la plus haute estime.

Ces paroles furent écrites sur trois feuilles volantes par le Rév M. Normand sulpicien, le 2 fev. de l'année 1745.

Cet acte qui est devenu la base de leur société, a été signé jusqu'à ce jour par toutes les sœurs professes.

« Pour la plus grande gloire de Dieu, pour le salut des âmes et le soulagement des pauvres, elles désirent et veulent sincèrement quitter le monde en renonçant à tout ce qu'elles possèdent, afin de se consacrer à Dieu, et se rendre utiles aux affligés. S'unissant par le seul lien de la pure liberté pour vivre et mourir ensemble, de rester fidèles aux observances du règlement qui leur a été prescrit, enfin de toujours demeurer dans une pauvreté et une desappropriation universelle. »

Quelles belles promesses pour leur jour de consécration.

En parcourant la vie de la fondatrice des R. R. SS. Grises, nous admirons la délicatesse et la sainte patience dont sut se servir, surtout à l'égard de M. Bigot dont les grandes prodigalités sont si connues, de cet homme qui tut bani après avoir été enfermé dans la Bastile, le 10 décembre 1763.

Tant qu'au costume gris que ces religieuses portent, la fondatrice l'adopta en 1748, par ce qu'on semblait tourner ses compagnes en dérision, cependant, ce ne fut que le 25 août de l'année 1755, que tous prirent avec solemnité le costume qu'elles vénéraient tant.

On remarque, sur les croix que portent ces dames, des fleurs de lis à l'extrémité de chacune de leurs branches, signe de reconnaissance envers Louis XV, qui constitua leur communauté par lettres patentes.

Dans les deux incendies que sa communauté éprouva, la Mère Youville sut comme son intime amie Melle. Mance, reconnaitre et remercier la volonté de Dieu.

Pendant le premier incendie qui éclata en 1745 et le second en 1765, on la voit entourée de religieuses, par 119 personnes tant pauvres qu'orphelins, leur adressant ses paroles si pleines de consolations. « Mes enfants, nous allons nous jeter à genoux, afin de remercier Dieu de la croix qu'il vient de nous envoyer. »

Aussitôt relevés, elle les encourage, en leur annonçant que "désormais la maison ne brulerait plus," promesse que l'expérience a vérifiée jusqu'à nos jours.

De sa communauté 115 personnes se retirèrent chez les hospitalières de l'Hôtel-Dieu.

De suite, le séminaire St. Sulpice avança à Mde. d'Youville la somme de 15,000 francs pour l'aider à se reconstruire, les citoyens de leur côté s'empressèrent de se cotiser, et d'offrir 6,000 francs pour la même fin. Par ordre de M. Montgolfier, les ouvriers travaillèrent le dimanche à la nouvelle construction qui le 23 septembre 1765 offrait à 2 religieuses et aux vieillards une partie de leur ancien refuge.

A la bénédiction de l'Eglise attenante à cette bâtisse, en 1767, la quête qu'on fit ne s'éleva pas à au-delà de 124 francs.

On peut juger de l'assistance miraculeuse que la mère d'Youville dut recevoir de celui en qui elle mettait toute sa confiance.

Dans toutes ces épreuves, la fondatrice et ses compagnes n'oubliaient pas leur premier père spirituel, M. Normand, qui était décédé depuis 1759, à l'âge de 78 ans.

M. Montgolfier qui lui succéda suivit avec empressement l'exemple de son prédécesseur ; il soutint et protégea si bien les Sœurs Grises qu'elles seraient mortes plusieurs fois *d'inanition* sans lui.

Les dernières paroles de cette sainte fondatrice à sa communauté, en décembre 1771, sont remplies de sympathie, de dévouement et sont encore vivantes dans la mémoire de celles qui lui ont succédé

« Mes chères Sœurs, leur disait-elle, marchez toujours dans les voies de la régularité, de l'obéissance et de la mortification, mais surtout faites en sortes que l'union la plus parfaite règne parmi vous. »

Elle s'endormit dans la paix du Seigneur à l'âge de 70 ans et quelques mois.

Combien de fois, après sa mort, ces dignes compagnes surent reconnaitre les effets de sa protection céleste.

Si les fanatiques écrivains du *Daily Witness* se rappellaient combien ces bonnes religieuses ont secouru de leurs compatriotes en 1755, lorsque les habitants du Canada se trouvèrent poursuivis et attaqués par la petite vérole ; ainsi que la vie de ce pauvre *John* qu'elles sauvèrent des sauvages, qui avaient décidé de le brûler vif ; de ces deux autres femmes du nom de *O'Flaherty*, que M. de Lavaltrière retira de chez les indiens, afin qu'elles fut plus en sûreté chez ces bonnes dames ; enfin, en 1756, de ces 27 anglais qu'elles protégèrent pour la seule raison qu'ils seraient morts de faim ; et aujourd'hui de ce qu'elles font encore, pense-t-on qu'ils seraient si prompts à leur lancer si souvent les plus virulentes injures ?

Qui aurait mis plus de zèle et plus d'ardeur que ces religieuses, lorsqu'en 1847, près de 100,000 émigrés irlandais, abordant à l'Ile de Montréal, se sont vus en proie aux ravages de la peste. En cette occasion sept religieuses de Mde Youville, en volant à leurs secours, eurent le bonheur de laisser cette terre pour aller recevoir la récompense dû à leur dévouement.

En 1738, les Sœurs Grises avaient dix pauvres dans leur communauté.

La loi était fort sévère contre ceux qui abandonnaient alors des enfants ; malgré cela, on assura à Mde d'Youville que des nourrices infidèles donnaient et vendaient plusieurs enfants délaissés aux sauvages.

Touchée de pitié sur leur sort, elle commença, de l'avis de M. Normand, le 16 novembre 1754, à recevoir quelques enfants trouvés.

Voilà donc 115 ans que les Sœurs Grises reçoivent de ces infortunés. D'après les archives de l'Hôpital Général :

Elles en reçurent en 1754	....	2
" " 1756	....	1
" " 1757	....	1
" à la fin de 1760	....	17
" " en 1761	....	30

Elles en reçurent 328 pendant les onze dernières années de la vie de leur vénérable fondatrice, morte en 1771.

Depuis cette dernière date jusqu'en 1852, elles en reçurent plus de 6,600.

D'après les livres de l'Hospice St. Joseph, ces dames ont reçu :

En 1862	577	enfants trouvés.
" 1863	637	"
" 1864	601	"
" 1865	729	"
" 1866	624	"
" 1867	652	"
" 1868	678	"
Total	4,498	"

De ce nombre ont été emportés pendant les 4 dernières années :

Sans aucuns vêtements	1,337
Enveloppés dans du coton	28
Moitié gelés	33
Ayant manqué d'attention de médecins	64
Envoyés tels que naissants	108
Blessés	27
Attaqués de syphilis	349
Malades	360
Mourants	95
Morts	9
Autres	28
"	31
Couverts de vermines	274
Total	2,683

Ce total doit être divisé comme suit pour cette même période :

De Montréal	1,660
De Québec	440
D'Ottawa	120
De St. Hyacinthe	86
Des Trois-Rivières	45
Des alentours de Montréal	156
Du Haut-Canada	67
Des Etats-Unis	105
Venant d'autres places	4

Aussitôt que ces enfants trouvés sont apportés à l'hospice, on enregistre toutes les informations qu'on peut obtenir concernant ces petits infortunés. Ils sont alors baptisés et les soins les plus empressés leurs sont prodigués par des nourrices qui sont toujours dans l'établissement.

Après avoir pris ces premières précautions, les sœurs les mettent à la campagne sous les soins de nourrices, dont on exige de M. le curé de la paroisse un certificat de bonne conduite. Les nourrices sont sous la surveillance des sœurs qui les visitent régulièrement ; et si ces dames ne sont pas satisfaites du traitement que ces enfants reçoivent, celles-là sont déchargées de leur emploi, et remplacées par d'autres. Si les enfants meurent à la campagne, les sœurs exigent qu'ils soient rapportés à la communauté pour les identifier et les faire inhumer au cimetière catholique. S'ils vivent jusqu'à l'âge de dix-huit mois, on les apporte à l'hospice St. Joseph, où ils sont élevés avec les autres orphelins sous les soins des sœurs. A un âge plus avancé, on les place comme apprentis ou en service.

De 1865 à 1866, il a été donné aux nourrices	$3,810
De 1866 à 1867	3,800
De 1867 à 1868	4,312

Les enfants sont tous bien vêtus, et, d'après la gaieté peinte sur leur figure, il est facile de voir qu'ils sont bien traités.

Leur santé parait généralement bonne. Les plus âgées des filles s'occupent à coudre du linge et des souliers.

Les appartements sont spacieux et bien aérés.

Dans l'asile et l'hospice il y a des petits lits pour les enfants qui, parfois, éprouvent le besoin de se reposer pendant les exercices.

Que la mortalité chez les enfants trouvés soit excessive, tout le monde l'admet, mais il n'y a certainement aucune raison de croire que l'on puisse en trouver la cause dans l'hôpital ou dans le système adopté par les sœurs.

L'état dans lequel on apporte les enfants est vraiment déplorable. Ils sont rarement vêtus, souvent ils ne sont pas lavés, quelquefois même ils n'ont pas reçu les soins les plus nécessaires qu'on devrait leur donner à la naissance ; ils sont, en outre, fréquemment blessés et, en hiver gelés. Pour comble de misère ils sont attaqués de syphilis et d'autres maladies qui sont le résultat ordinaire du vice. Avec un pareil état de choses, nous ne devons pas être surpris qu'on en ait même trouvé morts à la porte, d'autres mourants ; que la majorité soit malade, et que ceux qui, quoique ne paraissant tout-à-fait malades, succombent, cependant, plus tôt que d'autres enfants, placés dans des circonstances plus favorables.

Le plus grand nombre de ces enfants sont nés à Montréal, et il est plus que probable qu'ils seraient morts aussitôt et même plus tôt s'ils eussent été laissés à la merci de parents dont l'habitude du vice a étouffé tout sentiment généreux, au lieu de recevoir les soins charitables des bonnes Sœurs qui certainement méritent la reconnaissance et l'admiration de tous les honnêtes gens.

Tel est le résumé d'un rapport donné à la suite d'une visite faite en avril 1867 par M. P. P. Carpenter, Ph. D., et M. A. B. LaRocque, M. D., Secrts. Honors. de l'Association Sanit. de Montréal.

La communauté des Révdes. Sœurs Grises se compose pour 1869 de :

Religieuses professes	191
Novices	35

Elle soutient de plus :

Femmes pauvres	185
Vieillards	73

Les dépenses de la maison mère pour 1867 ont été de	$43,500
Les dépenses do la maison mère pour 1868 ont été de	44,000

Ces dames entreprennent comme depuis leur fondation toute sorte d'ouvrages à l'aiguille dont le produit est la principale ressource de leur maison.

Comme toujours on peut dire : « Allez chez les Sœurs Grises, elles ne refusent jamais rien. »

Les visites à domiciles datent du 23 octobre 1846 et l'inauguration des salles d'asiles dans les quartiers de cette ville date du 25 avril 1858.

La première salle d'asile qui ait été fondée à Montréal fut celle de l'Hospice St. Joseph, rue du Cimetière.

On doit reconnaitre en M. l'abbé Rousselot, curé de Notre Dame, le vrai fondateur et protecteur des salles d'asiles qui sont sous la surveillance des Sœurs Grises.

Les deux asiles, St. Joseph et Nazareth, sont fréquentées tous les ans par plus de 1,000 enfants que leurs parents retournent chercher le soir.

Le gouvernement provincial s'appercevant de tout le bien que cette communauté propageait parmi les classes affligées de notre cité, leur a alloué pour 1869 ce qui suit :

Sœurs de Charité	$800
Asile Bonaventure	430
Asile Nazareth	830

Et dans l'octroi supplémentaire pour les six mois finissant le 30 juin 1867, elles devront recevoir les sommes suivantes :

Sœurs de Charité	$400
Asile Bonaventure	215
Asile Nazareth	215

En ajoutant le don généreux fait en janvier 1869 par la Banque d'Epargnes de Montréal nous voyons que ces dames ont reçu :

Salle d'Asile St. Joseph	$530
" " Nazareth	75
Asile des Aveugles	75

Il a donc été déposé entre les mains des Sœurs de Charité en 1869, près de $4,000, somme qui ne paie pas le demi quart des dépenses, mais qui fait honneur à l'excellent esprit qui anime cette institution financière.

L'Asile Nazareth, a reçu pendant les dernières années près de 40 aveugles, qui sont traités avec douceur, bonté et charité. Nos si dévoués sulpiciens ne manquent pas d'aller souvent visiter ces pauvres affligés.

L'édifice que la communauté fait construire à la croix rouge ne sera pas complètement terminé avant 4 ou 5 ans ; cette bâtisse sera l'un des plus beaux monuments de la partie la plus salubre de notre ville.

Le plan a été tracé par deux habiles architectes, MM. Bourgeau et Leprohon. Cette bâtisse fera face aux rues Dorchester, Guy, St. Martin et St. Catherine.

Nous pourrons avoir une idée de cette nouvelle construction d'après quelques notes prises sur le plan même :

Hauteur du rez de chaussé	10 pds hors terre.
Longueur de la bâtisse	531 "
Largeur	423 " 6 pouces.

La grandeur de l'Eglise qui se trouvera au centre sera de 146 x 74 pieds.

Les maçons y travaillent activement, et l'ouvrage avance aussi rapidement que possible.

La neuvelle maison des aveugles et l'Eglise voisine, rue Ste. Catherine, sera terminée sans aucun doute cet automne. La pose de la première pierre de ces deux édifices a eu lieu comme on se le rappelle, le 27 juin dernier, au milieu de plusieurs prêtres de St. Sulpice et d'un grand nombre de citoyens.

Le Rév. M. Bayle, Supérieur du Séminaire de St. Sulpice, officiait et le Rév. M. Martineau fit le sermon de circonstance.

On le voit, si Montréal s'agrandit, d'un autre côté il ne néglige pas de fonder des institutions qui en ne laissant rien à désirer sous le rapport matériel contribuent largement à instruire et moraliser sa population. On ne regarde ni aux difficultés, ni aux embarras de l'entreprise.

Enfin la population de la Rivière Rouge et du grand fleuve Mackenzie profite aujourd'hui des avis salutaires des nobles et saintes filles de Madame Youville que leur zèle a déjà portés dans ces lointains et déserts parages.

Il y a actuellement à la Rivière Rouge 60,000 sauvages, dont 20,000 ont reçu le Baptême Pour civiliser ces habitants, il y a quatre évêques, trente-six prêtres, 38 religieuses et 20 convers.

Voici les missions des Sœurs de Charité qui existent à la Rivière Rouge avec leur date de fondation :

St. Boniface, Rivière Rouge fondée en	1844
Mission St. François Xavier	1850
" St. Norbert	1858
" Lac Ste. Anne	1859
" Ile à la Crosse	1860
" St. Vital	1860
" Lac la Biche	1862
" St. Charles	1866
Rivière McKenzie	1867

Ces apôtres de charité perdirent un grand bienfaiteur en 1853 dans la personne de Sa Grandeur Mgr. Joseph Norbert Provencher, évêque de St. Boniface. Son départ pour l'autre monde s'est vivement fait sentir et ne sera oublié de sitôt.

Les Sœurs Grises comptent trois missions aux Etats-Unis.

Hôpital St. Vincent à Tolédo fondé en	1855
Asile Looby, à Salem "	1866
Un Protectorat de Marie Immaculée à Lawrence fondé en	1868

Et treize missions en Bas-Canada :

Hospice St. Joseph à Montréal	1854
" Youville à St. Benoit	1854
Salle Ste. Brigitte à Montréal	1856
" d'Asile Bonaventure	1858
Hospice Lajemmerais à Varennes	1859
Maison St. Patrice, Montréal	1860
St. Henri des Tanneries	1861
Hospice St. Joseph à Beauharnais	1861
Asile Nazerth Montréal	1861
Notre Dames des Neiges	1863
Asile Bethléem à Montréal	1868
St. Jean Dorchester	1868

Enfin depuis le mois d'avril dernier un hôpital est ouvert à Chambly.

La Révde Mère Couttlée, ancienne supérieure de l'Hôpital Général des Sœurs Grises de Montréal, en est la Supérieure et la Révde. Sœur Lemay, assistante. Ces dames sont arrivées dans le nouvel établissement le 22 Juin 1869.

Mme Veuve Connor et son fils, M. Martin Connor, leur ont fait don d'une propriété évaluée à la somme de $6,000.

En 1868, les RR. SS. Grises ont obtenu de la Législature l'autorisation d'ajouter à leurs biens-fonds, jusqu'à concurrence d'un revenu annuel, la somme de $8,000.

En terminant n'oublions pas que ces religieuses toujours animées par le plus pur dévouement deviennent les mères d'un grand nombre d'enfants qui seraient à jamais perdus. Elles terminent leur pieuse vie en anges de bonté en allant cueillir là haut la couronne décernée à ceux qui ont passé en faisant le bien.

H. G.

Ouverture des Cours des Maisons d'Education.

Nous donnons ci-après la date de l'ouverture des classes des différentes maisons d'éducation dont nous publions les annonces dans nos colonnes :

Ecole Modèle dite de Montréal	30 août
Ecole de l'Evêché	1 sept.
Ecole Modèle Jacques-Cartier	1 "
Ecole Commerciale de la Maîtrise St. Pierre	1 "
Académie Ste. Marie	1 "
Académie Commerciale de Montréal	1 "
Académie St. Denis	1 "
Collège Masson	1 "
Académie Anglaise et Française de Mlle O'Keefe	1 "
Nouvelle Académie de Mad. Méd. Marchand	1 "
Académie de Mlle J. Dorval	1 "
Collège de Joliette	1 "
Congregation de Notre-Dame au Mont Ste. Marie	1 "
Couvent du Bon Pasteur	1 "
Couvent des Sœurs de Ste. Anne à Lachine	1 "
Couvent de St. Gabriel de Brandon	1 "
Académie Anglaise et Française de Mlle O. H. E. Clarke	1 "
Académie Clarke	1 "
Collége de Rigaud	2 "
Collége St. Laurent	3 "
Pensionnat des Sœurs	3 "
Couvent de Beauharnais	6 "
Couvent de Longueuil	6 "
Séminaire de Ste. Thérèse	7 "
Séminaire de Nicolet	8 "
Ecole de Médecine et de Chirurgie	5 oct.
Université McGill	5 "

NOTES LOCALES.

ERRATUM.—Dans notre dépêche d'Ottawa, en parlant des nominations de la milice, il eût fallu mettre le Lieut. S. Hatt.

HABEAS CORPUS REFUSÉ.—Dans l'affaire de Aikins *alias* Curtis, le Juge a refusé l'émanation d'un bref d'*habeas corpus*.

NOMS FABRIQUÉS.—Certains vagabonds dont les actes vont se consigner dans les archives de la cour de police, empruntent, parait-il, les noms d'hommes respectables lorsqu'on leur demande le leur. Il arrive ainsi fréquemment des cas extrêmement fâcheux pour ces citoyens qui se trouvent par ce fait traduit au ban de l'opinion. Quelque bon exemple ne serait pas de trop pour que cette détestable pratique ait terme.

PIQUE-NIQUE. — Les pompiers de cette ville donneront un grand pique-nique, le 8 de septembre. Des invitations seront envoyées à tous les pompiers du Canada. Il y aura comme d'habitude un programme de jeux et une médaille d'argent sera décernée au pompier qui aura la jambe la plus leste à la course. Nous espérons que le public encouragera ce pique-nique de nos braves pompiers : ils le méritent.

A PROPOS DE VÉLOCIPÈDES.—M. Cyrille Duquet nous demande de publier sa correspondance insérée dans le *Canadien* en réponse à « l'annonce » publiée dans la *Minerve*, contenant un défi de M. Joseph Paquette, pour le titre de champion du vélocipède. Nous ne croyons pas que l'intérêt de la chose soit assez piquant pour cela. En justice pourtant pour M. Duquet, nous devons dire qu'il déclare être toujours prêt à rencontrer à Québec notre vélocipédiste Montréalais, qu'il s'est déjà rendu à Montréal pour lutter contre M. Paquette sur le bicycle, mais que celui-ci a prétexté une indisposition au moment de la course et qu'il ne le croit pas assez sérieux pour prendre le trouble de se rendre de nouveau à Montréal.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR.

LES FOINS.—Les foins sont en partie terminés. La récolte a été abondante et s'est engrangée heureusement. Nous regrettons, d'un autre côté, d'apprendre que les patates promettent peu cette année et qu'elles pourrissent en plusieurs endroits.—*L'Union des Cantons de l'Est.*

NOYÉ.—Le 23 août courant, H. R. Blanchard, Ecr., coroner de ce district, a tenu à Marieville une enquête sur le corps de Odilon Leduc, âgé de 10 ans, enfant de M. Damase Leduc. Il appert, d'après les témoignages que le dit Odilon Leduc serait parti en compagnie de plusieurs petits amis, vendredi matin, le 20 août courant, et se serait noyé en se baignant dans la grande décharge du ruisseau Barré, en la paroisse de Ste. Marie. Le corps du défunt a été retrouvé le 22 août. Verdict du jury : « Noyé accidentellement. »—*Idem.*

LYNX.—Vendredi matin vers huit heures, les hommes de la brigade du feu, rue Ste Ursule ont vu passer dans la ruelle qui coupe cett rue, un linx qui paraissait se diriger vers jardin des Ursulines. Ils se mirent à sa poursuite, et comme l'animal faisait un bond pour franchir la clôture, il fut atteint et abattu pur une pierre qu'un des hommes lui lança et on l'amena blessé à la station.—*Le Canadien.*

INDICE D'INFANTICIDE.—Mercredi soir, M. le coroner Guilmet fut informé qu'un enfant nouveau-né avait été trouvé dans la rivière Batiscan, vis-à-vis St. Tite, avec une corde au cou à laquelle était attachée une hache. On soupçonne qui a pu commettre un crime aussi abominable, mais on n'a encore rien de certain.—*Constitutionnel.*

ÉCRASÉ PAR LES CHARS.—Lundi soir au moment où Joseph Lamarche de cette ville, était occupé à accrocher le convoi qui part à six heures et demie de St. Albans pour Montréal, il s'est fait écraser le talon du pied gauche par une roue des chars. Il fut immédiatement transporté au St. Albans House, où le Dr. Clarke lui donna les premiers soins.

Malgré ses blessures, Lamarche put se rendre à St. Jean mardi soir.

Le Dr. Wright chargé de son soin, espère pouvoir le guérir dans quelques semaines.—*Franco-Canadien*

COMMERCE.

BUREAU DE *La Minerve*
Montréal, 28 Août 1869.

Il a plu toute la journée.

TEMPÉRATURE à l'ombre observée par Chas Hearn, Opticien, 242, Rue Notre-Dame, le 28 Août 1869 :

8 hs. A. M.	1 h. P. M.	6 hs. A. M.
63°	66°	62°

D'après le thermomètre à *maximâ* et *minimâ*

Maximum.	Minimum.	Moyenne.
66°	58°	62°

RECETTES DE LA DOUANE pour la semaine finissant le 28 Août 1869 :

Lundi	$29,646.49
Mardi	16,750.75
Mercredi	17,898.36
Jeudi	19,368.35
Vendredi	11,988.32
Samedi	10,567.55
Total	$106,219.82

MARCHÉS MONETAIRES.

Greenbacks achetés de 00 à 74½
Vendus 00 à 74¼
Pour argent achetés de 76½ à 76¾
Change sur New-York vendu 74¾ à 75
Traites d'or, pair à ¼ d'esct
Billets de la Banque du Haut-Canada achetés à 50 à 00.
Billets de la Banque Royale Canadienne achetés à 98¼.
Argent acheté de 2¾ à 2¼ ; vendu de 0 à 0.
Change sterling 9 à 9½
Or ouvert à 134¼, fermé à 134

L. MARCHAND & FILS,
Courtiers, coin des rues St. Jacques et St. François-Xavier.

COTE DES FONDS.

BANQUES.	Mont. des Parts.	Payés.	Dividende derniers 6 mois.	Fermés. Prix.
Montréal	$200	tout	6 par cent.	163 @ 164
A n'l. B.N.	£50 stg	do	3 do	105 @ 105½
Cité	80	do	4 do	101½ @ 102½
Peuple	50	do	4 do	107 @ 107½
Molson	50	do	4 do	109 @ 110
Ontario	40	do	4 do	95½ @ 96
Toronto	100	do	4 do	123 @ 125
Québec	100	do	3½ do	100½ @ —
Nationale	50	do	4 do	107 @ 108
Gore	40	do	aucun	50 @ 55
Jac. Cartier	50	do	4 do	108 @ 108½
Towns. Est.	50	do	4 do	99 @ —
March du C.	$100	do	4 do	105 @ 105½
Union	100	do	4 do	104½ @ 105½
Des Artis.	50	do	4 do	93 @ 94
B. R. du Ca.	50	do	4 do	60 @ 67½
C B of Com.	50	do	4 do	104 @ 104½
C. DE FER.				
G T du C	£100stg	tout	aucun	15½ @ 16½
At & St Lat.	100	do	do	....
G W du C	32	do	2 par cent	13 @ 14
Chp & St L.	200	do	aucun	10½ @ —
Do préférnt.	$200	do	aucun	82 @ 84
MINES.				
Mont N C	4	C p c	....	3 10 @ 3.25
Cuiv Huron Bay	4	12 cts	25 par cent	35 @ 40
Arg & Cuiv L Huron	5	102 cts	....	....
Québec & L Supérieur	8	$ 4 10	....	....
DIFFÉ COM.				
C Télég M.	40	tout	5 par cent.	134 @ 135
C Gaz Cité	40	do	4 do	140 @ 142½
C Urbain C.	40	do	5 do	113 @ 114
C Richelieu.	100	do	5	121 @ 123½
Cie Nav C.	100	do	20 p.c. 12m	100 @ 101
M Elévat M.	100	do	5 p.c. 6m	102 @ 103
Cie B Col V.	£50 stg	80 p c	2½p.c. 12m	50 @ 60
C Glass Co	100	tout	aucun	— @ —
St Lawrence Glass Co.	$100	—	6 p.c.	50 @ 90

BONS.	Fermés. Prix
Bons de la Puissance 6 ₩ cent	106 @ 107½
Gouvernement 5 ₩ cent stg	91 @ 93
Gouvernement 5 ₩ cent ct	95 @ 95½
Gouvernement 6 ₩ cent ct	106 @ 108½
Gouvernement 6 ₩ cent 1878 stg	103½ @ —
Aqueduc de Montréal, 6 ₩ c. dû 1878	97½ @ —
Bons, Cité de Montréal 6 ₩ cent	97½ @ —
Bons 7 0/0 consolidés	110 @ 112½
Hâvre de Montréal, 6½ ₩ ct, dus en 1883	102½ @ 105
Cité de Québec 6 ₩ cent	80 @ 90
Cité de Toronto 6 ₩ cent 1880	87½ @ 92½
Cité d'Ottawa, 6 ₩ cent 1880	95 @ 96
Chemin de Fer Champlain, 6 ₩ cent	70 @ —
Débentures de Comté	— @ —

CHANGE.

Banque de Londres, 60 jours	109¾ @ 109½
Privés do do	108 @ 109¼
Privés avec documents	107½ @ 108
Banque de New-York	24½ @ 25
Privés do	25 @ 25½
Traites en Or do	¼ d'esc à pair
Argent	2½ @ 2¼
Or de New-York, 5 p. m	133½

PRENTICE & McDOUGALL,
Courtiers et Agents,
No. 60, rue St. François-Xavier.
Montréal, 28 Août 1869.

MARCHÉ EN GROS—27 Août.

Il y a eu quelque demande pour la superfine mais peu de transactions. Reçu ce matin : par le Grand Tronc, 1,288 quarts ; par le Canal Lachine, 49 quarts.

FARINE ₩ quart de 196 lbs.—Super Extra, 0.00 à $0.00 ; extra, $5.50 à $0.00 ; de goût, $5.35 à $5.40, Superfine blé du Canada $5.00 à $0.00, forte do,$5.15 à $5.25 ; superfine blé de l'Ouest (Canal Welland), $5.20 à $0.00 ; marques de la cité superfine blé de l'Ouest, $5.40 à $5.50 ; superfine du Canada No. 2, $4.80 à $0.00 ; fine, $4.25 à $4.30 ; moyenne, $3.90 à $4.15 ; recoupes, nominal ; farine en sac du H C $2.45 à $0.00 par 100 lb. Marques de la Cité $2.55 à $0.00.

FARINE D'AVOINE ₩ qrts de 200 lbs.—De $5.75 à 6.00.

BLÉ ₩ mts de 60 lbs.—No. 2, nominal à $1.15 ; blé du printemps du Haut-Canada nominal à $1.15.

POIS ₩ 60 lbs.—Dernière vente de $1.00 à $1.05 par 66 lbs, et de 90½ à 95½c par 60 lbs.

BLÉ-D'INDE ₩ minots de 56 lbs.—Vieux mêlé de l'Ouest de 00 à 90c.

AVOINE ₩ mts de 32 lbs.—Nominale de 43 à 45c.

ORGE ₩ 48 lbs.—Nominale.

SEIGLE ₩ 56 lbs.—Nominal.

BEURRE ₩ lb—Aucune vente en gros, le bon beurre de l'Ouest est nominal de 17 à 18c.

FROMAGE ₩ lb. — Lourd. Peut être coté de 10½c à 11½c.

SAINDOUX ₩ lb.—Nominal ; peut être coté de 15½ à 16c.

LARD ₩ quart de 200 lbs. — Marché ferme; Mess de $28.50 à $28.75; mess mince $25.75 à $26.00 Prime Mess, $21.00 à $21.50; Prime, $20.50 à $22.00.

ALCALIS ₩ 100 lbs.—Premières,de $5.80 à $5.82½; secondes, de $4.80 à $4.85 et troisièmes, à $4.30. Ventes de Perlasse, premières, $0.62½ à $5.65, secondes, de $0.00 à $0.00.

DERNIERS AVIS DE L'OUEST.

Milwaukee, 27 Août.—Blé No. 1 tranquille de de 0.00 à 0.00; No. 2 de 1.32 à 0.00; reçu 6,000 minots; expédié 0,000 minots.
Farine—Sans changement.
Fret—Pas coté.

Chicago, 27 Août. — Blé No. 2 ferme de 0.00 à 1.32; reçu 6,000 minots; expédié 80,000 minots. Blé-d'Inde—Lourd, à 88c; reçu 157,000 minots; expédié 59,000 minots.

MARCHE DE NEW-YORK—28 Août.

Farine—Marché en baisse, reçu 10,000 quarts; ventes 5,800 qrts, de 5.65 à 6.13 pour superfine de l'Etat et de l'Ouest, 6.35 à 7.00 pour commune à choisie extra de l'Etat, 6.15 à 7.10 pour commune à choisie extra de l'Etat et de l'Ouest, 6.55 à 7.20 pour R. H. O.
Farine de seigle — Tranquille.
Blé—1 à 2c en baisse; reçu 37,000 minots, ventes 31,000 minots, de 1.38 à 1.42 pour No. 2 du printemps, 0,00 pour ambre de l'Etat.
Seigle—Tranquille.
Blé-d'Inde—1 à 2c meilleur; reçu 42,000 minots, ventes 51,000 minots, de 1.16 à 1.18 pour nouveau mêlé de l'ouest.
Orge—Nominale.
Avoine — Lourde, reçu 23,000 minots, ventes 22,000 minots de 62½ à 63½c pour nouvelle de l'Ouest.
Lard—Lourd, ventes 550 quarts, $32.00 à $32.12 pour nouveau mess.
Saindoux—En baisse, de 17 à 19½c pour fondu à la vapeur, 19½ à 19½c pour fondu au chaudron.

IMPORTATIONS.

Par le Grand Tronc Est :—

J H R Molson & frère 71 bcts sucre, 18 bjes do, 4 tonnes mélasse, J Rhynas 12 qrts huile, Cie du Richelieu 35 do, L Blanchard 1 do, Dufresne & McG 7 btes poisson, Lyman & cie 3 btes mds, W J McMaster 3 do, J Watson 2 cs, A Prevost 20 bls, W Darling 2 cs quincaillerie, Delisle & frère 19 btes mds, C C Snowdon 1 do quincaillerie, B McPherson 8 do et 3 rames papier, Hall Kay & cie 1 do quincailletie, A Pell 2 btes mds.

Par le Champlain :—

Darling & J 1 bte, Stevenson & cie 1 ble, O Reinhart 1 cs, J Bond 1 lot d'effets, C C Snowdon 4 qrts, J B Thomas 1 lot d'effets, Geo Martin 7 cs, Robt Geath 1 do, S H May 1 do, Beaudry & L 1 do, Lyman & cie 1 do.

Par le Grand Tronc Ouest :—

Petits lots 11 qrts alcalis, 700 qrts farine, 105 mts blé, 11 qrts beurre, 199 btes fromage, 105 cqs Whiskey, 200 qrts farine, Banque de Toronto 7 mts blé, ordre 257 qrts beurre, 201 btes fromage.

Par le Canal Lachine :—

Barge Hector, de Kingston—R S Oliver 4500 mts blé, J M Young 1447 do.
Barge Lord Elgin, de Prescot—Petits lots 308 qrts farina, 13 tinettes beurre.
Vapeur Kingston, d'Hamilton—Petits lots 204 qrts beurre, 581 btes fromage.
Vapeur Brantford, de Toronto—Petits lots 333 qrts farine, Norris & Weelson 2146 do, Brant & Baird 200 do, M Laing 260 do.

PORT DE MONTRÉAL.

ARRIVAGES.

SS Damascus, M Trocks, Glasgow—A & A Allan agents, 825 tnx.
Goëlette Little Belle, J E Hadley Gerysborough, J Lord & cie agents, 47 tnx.
Goëlette Fœderis Arca, E Charbonneau, St Jean N-B, G Gharlebois agent, 123 tnx.

DÉPARTS.

Navire Monarchy, A Day, Londres, Gillespie, Moffatt & cie agents, 701 tnx.
Goëlette Notre-Dame de Bonsecours, F Lamard, Labrador, Boyer Hudon & cie agents, 83 tnx.

PORT DE QUÉBEC.

ÉTAT DES ARRIVAGES AVEC TONNAGE

Etat comparatif des arrivages avec tonnage à ce port, de la mer, en 1868 et 1869, au 26 Août :

1868—628 vaisseaux	383,044 tnx.	
1869—558 "	349,793 "	
70 moins	33,251 moins cette année	

Nombre des vapeurs océaniques arrivés ici à cette date et à la date correspondante pour l'année dernière :

1868—39 vapeurs	44,393 tnx.	
1869—48 "	63,751 "	
9 plus	19,358 tnx. plus cette année	

Etat comparatif des arrivages avec tonnage, des Provinces d'en Bas, à cette date et à la date correspondante pour l'année dernière :

1868—112 vaisseaux		12,435 tnx.
1869—41 vaisseaux	8,029	
" *—15 steamers	7,718	
56		15,747
56 moins		3,312 plus

* Les steamers de la Compagnie de Québec et des Ports du Golfe sont inclus dans ce rapport.

J. BELL FORSYTH & CIE.

INSPECTEUR DU BUREAU DES MESUREURS,

Etat comparatif du Bois Carré, Mâts, Beaupré, Douves, &c., mesurés et marqués à cette date.

	1867.	1868.	1869.
Pin blanc Waney	1,269,442	727,881	705,560
Pin blanc	10,913,737	6,630,563	8,081,129
Pin rouge	641,140	566,916	1,762,843
Chêne	1,448,719	1,581,546	1,692,377
Orme	498,447	857,949	1,039,596
Frêne	124,522	144,221	197,680
Tilleul	7,465	1,173	7,216
Noyer	5,634	2,890	1,424
Epinette	137,643	63,917	200,827
Hêtre et Erable	283,337	338,9 3	557,396
Mâts et Beauprés	43 pcs	1 pcs	13 pcs
Epars	158 pcs	481 pcs	246 pcs
Douves Std	1683.8.2.25	753.6.1.20	873.6.1.6
Douves W I	2567.8.1.8	3363.2.0.13	3726.2.0.13
Douves barils	11.7.3.18	5.4.1.13	12.8.2.9

WM. QUINN,
Inspecteur.

Québec, 27 Août 1869.

NAISSANCE.

—En cette ville, le 27 Août courant, la Dame de M. O. A. Barrette, une fille.

MARIAGE.

—En cette ville, à l'Eglise Notre-Dame, le 25 du courant, par le Rév. J. Aoustin, Louis A. Drapeau, Ecr., de Terrebonne, à Delle M. L. A. Déroche, de cette ville.

DECES.

—A la résidence de M. Hiram Duclos, Côte-des-Neiges, le 28 du courant, à l'âge de 24 ans, 9 mois et 2 jours, M. Guillaume-Henri Hébert, Typographe, fils de M. Joseph Hébert, de cette ville.

—En cette ville, le 28 courant, Edouard Thomas, fils aîné de John Drugon, épicier, âgé de un an, 8 mois et 18 jours.
Le convoi funèbre partira de la résidence de son père, coin des rues St. Constant et Ste. Catherine, lundi, le 30 courant, à deux heures, p. m., précises. Les parents et amis sont respectueusement priés d'y assister.

AVIS SPECIAUX.

SIROP COMPOSE DE JAMES I. FELLOWS,

ST. JEAN, N.-B.

L'AGE DES CHEMINS DE FER ET DU TÉLÉGRAHE.

Fait que nous vivons promptement et que nous avons de plus grands désirs de faire fortune rapidement—quelques uns désirant s'élever au-dessus du niveau de leurs voisins et d'autres l'égaler au moins. Afin de faire cette lutte inégale et active, le cerveau se détend dans toute sa faculté, tandis que l'humanité se trouve être ainsi une proie facile sur laquelle la maladie a s'abattre. Le cœur, l'estomac, le foie ou le système nerveux en sont affectés et la maladie sous forme de maladie de cœur, jaunisse, dyspepsie, bronchites, consomption, paralysie ou manie, en est le résultat.
L'usage du Syrop Composé de Fellows met l'esprit en état de supporter une plus grande tension et de ne pas être lassé par des études continuelles. Il donne le pouvoir de la concentration. Ce qui semblait auparavant avoir une solution difficile, devient comparativement aisé et le corps est physiquement fortifié.
Vendu par tous les Apothicaires. Prix, $1.50 la bouteille ou 6 pour $7.50.

JAMES I. FELLOWS, Chimiste,
St. Jean, N.-B

FRANCIS CUNDILL & CIE,
Agents en Gros,

187—a kc Eds 31, Rue Lemoine, Montrea

BURNETT'S COCOAINE.

LA CHEVELURE HUMAINE.

Combien de personnes abusent de ce délicat et magnifique ornement en le brûlant avec des *alcoholiwashes* et en l'ondoyant de graisse qui n'a aucune affinité avec la peau et n'est pas absorbée. BURNETTS COCOAINE, un composé d'huile de Cocoanut, etc., et sans rival pour la chevelure, est totalement absorbé et est particulièrement adopté à ces diverses conditions empêchant qu'elle tombe et en avançant la croissance sanitaire.

JOHN PALMER, Perruquier-Coiffeur, dit qu'aucun autre composé n'est aussi élégant ou bon pour les cheveux et la vente en est considérable.

J. W. MOUNT, M. D.,

22, RUE STE. MARIE,

Près de la Traverse de Longueuil, Montréal

4 juin. 224

INFORMATIONS TELEGRAPHIQUES

DE *LA MINERVE*.

SERVICE PRIVE.

PROVINCE D'ONTARIO.

Ottawa, 28.—Il y avait dans la banque d'épargnes provinciale à Halifax, le 31 juillet, $729,683 et le 14 août $730,575.

Au 4 août les billets de la Puissance en circulation et payables à Montréal étaient de $31,300.29; à Toronto, $1,279.97! à Halifax, $281,000.

Les espèces en caisse à Montréal étaient de $3.130,029, à Toronto de $450,000 et à Halifax de $75,000.

Le Receveur Général avait en mains le 31 juillet $905,504.08 des banques d'épargnes du bureau de poste.

L'escompte sur les envois américains est de 25 par cent.

Jeudi soir, vers huit heures et demie, un M. James Shaw résidant à Osgoode, à quelques milles de la ville, a été tué dans sa maison par un coup de fusil qui lui a été déchargé à travers la tête. Il est mort instantanément. Il était assis à ce moment sur une chaise ayant le dos tourné au chassis dont il n'était éloigné que de cinq pieds, il lisait bien tranquillement un almanach.

On dit que M. Shaw a eu quelque difficulté dernièrement avec l'un de ses fils à propos d'argent. Comme les soupçons ont tombé sur lui, il a été arrêté hier, après l'enquête.

Le défunt était âgé d'environ soixante ans, et avait l'estime de tous ses voisins.

Ottawa, 28.—Sir John A. McDonald arrivera probablement jeudi prochain.

Sir Francis Hincks visitera la capitale à son retour de l'Ouest,

M. McDougall sera probablement ici lundi prochain et restera à Ottawa jusqu'au mois d'octobre.

Il pleut beaucoup aujourd'hui.

Toronto, 28.—Un jeune homme du nom de Farnworth qui résidait en Canada depuis quelques semaines, s'est suicidé hier en prenant une dose de potassium. Il s'était adonné à la boisson et il s'ôta la vie parce qu'il ne pouvait conserver d'emploi.

Le *Telegraph* publie ce matin une lettre d'un réformiste proéminent demandant qu'on choisisse M. George Brown comme ministre des finances; il s'oppose violemment à ce choix.

Mason a aujourd'hui été élargi par le juge Boyd, présidant les sessions intermédiaires.

Il tombe une pluie abondante et le tonnerre s'est fait entendre hier au soir.

—o—

PROVINCE DE QUÉBEC.

Québec, 28.—M. Gregory, agent du département de la marine, a reçu instruction de tenir le steamer *Napoléon III* prêt, afin de transporter le Prince Arthur de la Rivière du Loup à Québec vers le 12 prochain.

Les charpentiers de navires ont marché aujourd'hui en procession sur la rue St. Pierre au nombre de 1200 hommes, avec la bannière de leur société en tête. Ils avaient en vue d'avertir les marchands de ne pas employer un nommé Clark qui est opposé à leur société. Aucun membre de la société ne peut travailler sous la direction de cet homme.

Deux frères nommés Gagnon se sont noyés en traversant le fleuve pour se rendre à l'île.

On suppose que deux hommes nommés Alex. O'Brien et J. Mackenzie, qui ont fait voile dernièrement en bas de la rivière avec une petite embarcation, se sont noyés, car on a trouvé leur bateau et deux chapeaux flottants sur la rivière en haut de St. Michel.

On est à faire des recherches.

Le *Nestorian* est arrivé aujourd'hui à destination de Montréal et le *City of Quebec* est arrivé du golfe.

Pluie et vent de l'est.

Québec, 28.—Le SS *Hibernian* a fait voile aujourd'hui de Québec pour Liverpool à 9:30 heures a.m., avec 33 passagers de cabine et 57 d'entrepont.

Pointe-au-Père,28.—Le SS *Nestorian* remontait à midi, avec 124 passagers de cabine et 407 d'entrepont.

—e—

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

St. Jean, 28.—On a reçu une dépêche mandant que le prince Arthur ne donnera pas de lever à St. Jean, mais qu'il voudra bien assister à un bal qui aura lieu au rond à patiner, le sept de septembre. Ainsi, le comité est à l'œuvre et fait tous les préparatifs nécessaires.

L'ouvrage de la branche du chemin de fer de Frederickton est suspendu à raison de différend entre les contracteurs et les sous contracteurs.

Le marché aux farines est tranquille avec des prix légèrement réduits. La superfine ordinaire se vend à $5.75; marque de choix de $6.00 à $6.15.

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE

EUROPE.

(Service du Cable Transatlantique.)

Liverpool 28, 11 heures a.m.—Farine à 24s 6d; blé rouge à 9s, do blanc à 10s 10d; blé-d'inde européen à 30s 6d; avoine à 3s 6d; pois à 44s; saindoux à 77s 6d.

Plus récent, 1:25 hs. p.m.—Blé à 10s 9d; saindoux à 77s; les autres articles sont sans changement.

Londres, 28.—Consolidés à 93¼ au comptant et à terme; valeurs américaines, fermes; 5-20 à 84⅞ pour l'émission de 1862, 83¼ pour vieille émission de 1865, et 82¼ pour émission de 1867; stocks fermes; Erie à 23¼; Illinois Central à 94½.

Liverpool, 28.—Coton lourd,uplands à 13¼d, Orléans à 13½d; ventes 6,000 balles, dont 1,000 balles pour l'exportation et la spéculation. Céréales lourdes; blé de Californie à 10s 9d; lard indécis à 107s 6d; saindoux à 77s; suif à 47s 6d; les autres articles sont sans changement.

DERNIER BULLETIN

QUATRE HEURES A. M

AMERIQUE.

New-York, 20.—Le congrès fénien a continué aujourd'hui de siéger. Deux délégués d'Irlande ont été introduits et ont fait des rapports favorables.

Philadelphie, 28.—Durant la nuit dernière des voleurs ont enfoncé le bureau du receveur de la cité et ont escamoté $20,000.

—o—

EUROPE

Service du Cable Transatlantique

Londres, 38.—Les américains sont parfaitement satisfaits de la manière dont la course a été conduite. L'impression générale est que l'*Oxford* ira lutter l'an prochain contre le *Harvard*, sur les eaux américaines.

St. Petersbourg, 28.—On doit faire de Sewberg et Warsaw des forteresses de première classe. Todlebon exécutera l'ouvrage.

Londres, 28.—Le *Telegraph* parle en excellents termes de la manière dont s'est fait la course sur la Tamise et fait l'éloge de l'habileté et du sang froid des rameurs américains.

Madrid, 28.—Il n'y aura pas de procès ultérieur pour crime de conspiration contre la vie de Prim. Il y a un mouvement à Barcelon pour choisir le maréchal Serrano comme roi d'Espagne.

Le général Carbes a été nommé lieutenant-gouverneur de Cuba.

Paris, 28.—On est à faire des recherches pour découvrir ceux qui ébruitent de fausses rumeurs sur la santé de l'Empereur que l'on représente comme étant extrêmement précaire tandis qu'il est en pleine convalescence.

Londres, 28.—Les journaux anglais commentent longuement le course entre l'Oxford et le Harvard. Le *Times* dit qu'à moins de r lever cette défaite on devra avouer que le mode de ramer le Oxford était supérieur à la manière américaine. Il vante pourtant l'habileté de l'équipage américain et dit qu'il a été traité avec la plus grande impartialité. Il espère qu'on en agira ainsi si les anglais vont courir à leur tour sur les eaux américaines. Il ajoute que de cette manière les vaincus ont fort peu raison de regretter leur défaite.

Le *News* dit : si le Haward ne commande, pas le succès, il le mérite et nous espérons que le yacht américain saura prendre sa revanche.

Le *Star* dit que les américains se rappelleront du fait chevaleresque de leurs adversaires qui, bien que résolus de gagner, n'oublièrent jamais que les bateliers du Harvard étaient dignes de lutter avec eux. Cette lutte entre l'Ancienne et la Nouvelle Angleterre sur la rivière d'où les pères Pèlerins partirent a un côté historique, dit ce journal, qui en appelle à l'imagination de la jeunesse des deux pays. Si la Nouvelle Angleterre l'eut emporté, son ancienne mère-patrie eût partagé son triomphe qui eût été celui de ses descendants; le sort en a décidé autrement. Nous sommes persuadés, dit le *Star*, que les hommes du Harvard n'auraient pas voulu être battus par des adversaires d'un autre peuple.

Paris, 28.—L'impératrice est arrivée à Bastia Corsica.

L'ambassade chinoise part le 12 de septembre pour St. Pétersbourg.

Constantinople, 28.—La réponse du Khédive à la Sublime Porte exprime l'espérance que les franches explications qui ont été données feront disparaître les mauvaises impressions qui ont pu exister; il espère que son appel à la générosité du Sultan sera entendu et il vient déposer son hommage au pied du trône.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE

COMMERCIAL UNION

Bureau principal—19 et 20, Cornhill, Londres, Angleterre.

BUREAU DE LA SUCCURSALE, 385 et 387, RUE ST. PAUL, MONTRÉAL.

CAPITAL ...$12,500,000 ou £2,500,000 Sterling.
FONDS DÉPOSÉS EN CANADA.... $500,000.

Departement contre le Feu.

Assurance accordée sur les effets de Ménage et les Articles de Commerce à des Taux modérés.

Departement sur la Vie

Le succès de ce département est sans précédent, u que, après avoir payé les pertes et dépenses, il est resté entre les mains des Syndics 90 par CENT des primes reçues.

MORLAND, WATSON & CIE.,
Agents généraux pour le Canada
FREDERICK COLE, Secrétaire.

A. Tellier, Sous-Agent.
Montréal, 15 juin k c 1868—233

AVIS.

Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu JOSEPH H. DALEY, agent d'émigration, voudront bien les présenter, dûment certifiées, et toutes personnes endettées envers la dite succession, sont requises de venir payer immédiatement au soussigné.

JOHN J. DALEY,
Boite 43, B. P.

Montréal 30 août 1869.—297 si

A VENDRE.

L'HON. M. L. RENAUD OFFRE EN VENTE :

1o.—UNE MAISON EN PIERRE DE TAILLE de première classe No. 15 Rue Berri près du Carré Viger. Loyer £90 0 0.

2o.—DEUX MAISONS EN BRIQUES à 4 Etages situées au coin des Rues St. Antoine et Ste. Marguerite, formant les 4 magnifiques logements Nos. 86, 86½, 88 et 88½, de la Rue St. Antoine, avec une large Boutique en Briques à 4 Etages de 45 pieds de profondeur sur environ 25 pieds de longueur, avec entrée sur la Rue Ste. Marguerite. Cette boutique peut très facilement être convertie en Ecole, Manufacture ou Atelier. Loyer £225 0 0.

3o.—DEUX MAISONS EN BOIS Nos. 26 et 28, de la Rue Lamontagne, louées £52 0 0.

4o.—DEUX MAISONS Nos. 1 et 8, de la Rue Rolland attenantes aux précédentes. Loyer £72 0 0.

5o.—UN VASTE TERRAIN situé aux Tanneries des Rolland sur le chemin de Lachine près de l'Eglise St. Henri, avec deux maisons louées comme Maisons d'Ecole pour la Municipalité.

6o.—UN EMPLACEMENT situé au Village de Lachine No. 4, Rue du Marché 40 pieds par 93.

7o.—UNE MAISON ET EMPLACEMENT avec Boulangerie située au Village de Ste. Anne de Lapérade.

8o.—DIX SUPERBES TERRES situées sur les bords du Lac Aylmer, Townships de Stratford & Winslow, étant les Lots Nos. 24, 25, 26, 27, 28, 46, 49, 50 et 51, de Stratford et le No. 4 de Winslow.

Ces Lots qui contiennent environ 500 âcres de terre en superficie dont près de la moitié est en culture et le reste bien boisé, peuvent former deux magnifiques établissements de 250 âcres chacune ayant 15 âcres de front sur environ 17 âcres de profondeur chacun.

Les Lots 24, 25, 26, 27 et 28 avec Maison, Granges, Etables, un Fourneau à Chaux le tout neuf et bien fini dominant le Lac sont dans un site enchanteur.

Les autres Lots, situés à quelques arpents de l'Eglise du lieu, offrent une situation excellente pour une Maison de Commerce. Outre qu'ils sont bâtis de magnifiques Granges, Etables, &c., ils contiennent une Perlasserie toute montée, un Moulin à Scie et un Moulin à Farine (ce dernier inachevé) assis sur un excellent pouvoir d'eau.

Aussi : Des Voitures, Attelages, Instruments Aratoires, Presse & Foin, &c.

☞ Prix excessivement réduits.

Conditions : Faciles.

S'adresser à Montréal : Au Bureau de l'HON. M. RENAUD, No. 38, Rue des Enfants Trouvés ou à F. X. A. Trudel, No. 23, Rue Notre-Dame, Avocat

S'adresser à Québec à J. Bte. Renaud, Ecr.

30 Août. 297

Province de Québec, }
District de Montréal. }

COUR SUPÉRIEURE.

Acte de Faillite 1864.

Dans l'affaire de

ANDRÉ PONTBRIANT, commerçant de St. Pie de Deguire, dans le District de Richelieu,
FAILLI.

Le soussigné donne avis par les présentes qu'il a déposé au greffe de cette cour, un acte de composition et de décharge exécuté en sa faveur par ses créanciers, et que MERCREDI, le DIX-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin, il s'adressera à la dite cour pour obtenir la confirmation de sa dite décharge.

ANDRÉ PONTBRIANT,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 30 août 1869.—38 C dm

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864

Province de Québec, }
District de Montréal. }

COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

LOUIS J. GRENIER, INSOLVABLE.

Je, soussigné, Syndic à la faillite susdite donne par les présentes avis, que j'ai préparé mon compte final et qu'icelui est maintenant déposé à mon bureau, No. 297, Rue des Commissaires, Montréal, où il peut être examiné, et LUNDI, le VINGTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, je m'adresserai à la dite Cour, aussitôt que Conseil pourra être entendu, pour obtenir ma décharge comme Syndic à la dite faillite.

LOUIS TOURVILLE,
Syndic.
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses Avocats et Procureurs.

Montréal, 28 Août 1869.—296 A t C ds p

VENTE PAR ENCAN.

PAR G. McGREGOR

Marchandises Sèches.

Le soussigné vendra, JEUDI, le 2 Septembre, au No. 90, rue St. François-Xavier, un assortiment général de MARCHANDISES SÈCHES, comprenant :

Habits et Draps Français tout laine
Does noirs et Union tout laine
Castor, Pilot, Whitneys et Drap Président
Chevrots, Tweeds, Doeskins et Drap Italien
Mouton gris et noir et Sealskin
Marchandises de Toilette et de Goût
Flannelles et Winceys
Doublures, Selicias
Passementerie, Gants, &c
Habits, Chapeaux et Casquettes
Souliers et Chaussures, &c, &c
Toile à Table et pour Essuie-mains

—AUSSI,—

2 caisses de Crinolines
12 caisses de Cols de Papier de New-York

Vente à DEUX HEURES.

G. McGREGOR,
Encanteur.

297

PAR HENRY J. SHAW.

Vente de Six Pianos en Bois de Rose de première classe.

M. SHAW informe les citoyens de Montréal qu'il a reçu instruction de M. VOSE, de Boston, de vendre à ses magasins, Grande rue St. Jacques MERCREDI APRÈS-MIDI, le 1er de Septembre, six de ses magnifiques PIANOS, ayant tous d'élégantes boîtes en bois de rose, à 7 octaves et garantis pour cinq ans.

Les Pianos de Vose sont maintenant en usage dans plus de deux cents des premières familles de Montréal, et leur haute recommandation de leur ton, puissance, de leur jeu brillant et de leur durée est la meilleure garantie de leur valeur.

Vente à DEUX heures.

HENRY J. SHAW,
Encanteur.

297

TERRAIN A VENDRE.

Un EMPLACEMENT d'un arpent, situé dans la paroisse de St. Martin, convenable pour le jardinage et le commerce. Il y a une bonne maison dessus érigée. Conditions faciles. S'adresser à

N. BRISBOIS,
Cultivateur du lieu.

St. Martin, 21 août—291 m p

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

ANDRÉ PONTBRIANT, commerçant de St. Pie de Deguire, dans le District de Richelieu,
FAILLI.

Avis est par les présentes donné que le dit failli a déposé en mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers au nombre requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte, dans les six jours juridiques qui suivront la dernière publication de cet avis, le soussigné agira suivant les clauses et conditions y contenues.

LOUIS GAUTHIER,
Syndic.

Montréal, 30 août 1869.—297 C ds

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864

Dans l'affaire de

OLIVIER N. MARCHAND ET JOSEPH O. BÉLANGER, tous deux de Maskinongé, dans le District de Trois-Rivières, tant individuellement, que comme faisant affaires ensemble en société à Maskinongé, sous les nom et raison de MARCHAND & BÉLANGER,
FAILLIS.

Les créanciers des dits faillis sont par les présentes notifiés qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, aux bureaux de MM. T. & C. C. de Lorimier, Avocats, No. 6, Petite Rue St. Jacques, Montréal, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent s'il en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives, à l'appui de ces réclamations.

LOUIS GAUTHIER,
Syndic.

Montréal, 26 Août 1869.—296 A t C dm p

Séminaire de Nicolet.

La RENTRÉE DES ÉLÈVES aura lieu MERCREDI SOIR, le 8 de Septembre.
Nicolet, 23 août 1869.—q D 293

Collége de St. Laurent.

La RENTRÉE DES ÉLÈVES aura lieu le VENDREDI, 3 Septembre prochain.
25 août—h D 293

Collége Joliette.

La Rentrée des Elèves du Collége Joliette aura lieu le PREMIER de SEPTEMBRE.
24 Août. 292

Séminaire de Ste. Thérèse.

La RENTRÉE DES ÉLÈVES aura lieu le SEPT de Septembre prochain à 6 heures du soir.
25 août.—1 293

Collége de Rigaud.

La rentrée des Elèves du Collége de Rigaud aura lieu le DEUX de SEPTEMBRE prochain.
27 août—ti 290

Couvent de Beauharnois.

La rentrée des Elèves du Couvent de Beauharnois aura lieu le SIX SEPTEMBRE prochain.
27 août. 295—h

Congrégation de Notre-Dame au Mont Ste. Marie.

L'Entrée des Elèves de la Congrégation de Notre-Dame au Mont Ste. Marie aura lieu le PREMIER SEPTEMBRE.
27 Août. 295—up

Couvent de Longueuil.

La RENTRÉE DES ÉLÈVES du Couvent de Longueuil aura lieu le 6 Septembre.
25 août—ds B 292

Pensionnat des Sœurs de Ste. Croix, à St. Laurent.

La Rentrée des Elèves au Pensionnat des Sœurs de Ste. Croix, à St. Laurent, aura lieu VENDREDI, le 3 SEPTEMBRE.
26 Août. 294—k

Couvent du Bon Pasteur.

La Rentrée des Elèves du Couvent du Bon Pasteur de cet e ville aura lieu le PREMIER SEPTEMBRE prochain.
26 Août. 291—s k

Couvent des Sœurs de Ste. Anne à Lachine.

LA RENTRÉE DES ÉLÈVES pour le Couvent de Lachine aura lieu le PREMIER SEPTEMBRE prochain.
Lachine, 14 Août 1869. 285—dz k

Couvent de St. Gabriel de Brandon.

La rentrée des Elèves du Couvent de St. Gabriel de Brandon aura lieu le PREMIER SEPTEMBRE prochain.
On enseignera la Musique.
24 août. 192—d p

HAUTE EDUCATION COMMERCIALE.

COLLEGE MASSON

Terrebonne, près Montréal

PROVINCE DE QUÉBEC.

La RENTRÉE DES ÉLÈVES aura lieu le 1er SEPTEMBRE prochain, à 7 heures P. M. On prie les parents d'une manière spéciale de vouloir bien envoyer leurs enfants au jour fixé ci-dessus.

Les EFFETS suivants font INDISPENSABLEMENT partie du trousseau de chaque élève, savoir : un costume tel qu'en usage au collége (habit à taille de drap noir avec collet de velours noir et casquette) 2 paires de caleçons et un couvert de table.

Dorénavant, le collége ne se chargera de l'achat ou de la confection des habits et des chaussures des élèves qu'en autant que les parents déposeront d'avance entre les mains du Procureur les argents nécessaires à cet effet.

12 août—1 282

ÉCOLE DE L'ÉVÈCHÉ

A MONTRÉAL.

Cette Ecole est sous la direction de l'Evêché.
Le cours qui y est suivi est exclusivement commercial.
Quoique le Français et l'Anglais y soient à peu près sur le même pied, les Mathématiques, la Tenue des Livres, les Formules de Billets, Lettres, Reçus, &c., ne s'enseignent qu'en Anglais.
Les Elèves peuvent être admis dès l'âge de six ans; les plus jeunes ont un règlement spécial, ont pour maître un Ecclésiastique, et reçoivent avec l'éducation élémentaire, les soins religieux particuliers que demande leur âge.
Ceux qui sortent d'une autre maison d'éducation doivent présenter un certificat de bonne conduite délivré par le Directeur de cette maison.
Le cours est de trois ans pour ceux qui rentrent sachant lire l'Anglais et le Français et sachant écrire; une quatrième année est donnée pour des cours spéciaux.
Les parents reçoivent, au moins tous les deux mois, un bulletin leur faisant connaître la conduite, l'application et le succès de leurs enfants.
Tous les Elèves au-dessus de huit ans sont tenus d'assister aux offices de la Cathédrale, les dimanches et jours de fête.
L'immoralité, l'insubordination, la paresse habituelle, les fréquentes absences non motivées, sont des cas d'expulsion : c'est au parents à faire connaître la cause des absences de leurs enfants.
Outre le Directeur, quatre Professeurs (trois Laïques et un Ecclésiastique) sont attachés à l'enseignement.

Heures de Classe et d'Etude pour les Jeunes Elèves de la Classe préparatoire.

Classe A. M. de 9 hs. à 11 hs. P. M. de 2 hs. à 4 hs.

POUR TOUS LES AUTRES ÉLÈVES.

Etude A.M. de	8 à 9 hs.	P.M. de 1 heure	à 2 hs.
Classe "	" 9 à 11 "	" " 2 "	à 4 "
Etude "	" 11 à midi	" " 4½ "	à 5½ "

Mardi et Jeudi après-midi, congé.

CONDITIONS:

Pour les Elèves qui vont à l'Etude, par mois.. $1.25
Pour les Jeunes qui ne vont pas à l'Etude, par mois ... $1.00

N.B.—Chaque Elève doit se fournir de son pupitre et de sa chaise pour l'Etude.
L'Ecole se paye tous les mois et d'avance.
Pour tout ce qui regarde l'Ecole, s'adresser au Directeur, au parloir de l'Ecole, les Lundi, Mercredi et Samedi, de 8 à 10 heures A.M.

LES CLASSES s'ouvriront le PREMIER de SEPTEMBRE.
24 Août. 292—dz k

ECOLE COMMERCIALE

DE LA

MAITRISE St PIERRE

Sous la Direction des RR. PP. Oblats.

La RENTRÉE DES ÉLÈVES aura lieu le 1er Septembre. Il y a un Cours Préparatoire pour les enfants qui apprennent à lire et à écrire. Le Cours Commercial proprement dit, se fera en trois années. Dans ces diverses classes, à des degrés, selon la capacité des élèves, on enseigne la Grammaire, l'Histoire, la Géographie, l'Arithmétique, le Style Epistolaire et la Tenue des Livres. Pour les élèves les plus avancés, il y a aussi une classe dans laquelle on leur donne des enseignements sur les affaires de Banque, de Douane et autres sciences nécessaires à un jeune homme.
Un des RR. Pères, attaché spécialement à l'établissement, s'occupe de l'instruction religieuse des élèves, et du maintien de la discipline dans les classes.
M. A. VILLENEUVE qui était à la tête de la Maitrise depuis longtemps, et qui était si connu du public par ses hautes capacités, étant obligé de se retirer de l'enseignement par raison de santé, est remplacé par un monsieur qui est diplômé de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, qui a fait un excellent cour d'études classique et commercial, et qui est dans l'enseignement depuis une dizaine d'années.
La langue anglaise sera enseignée dans toutes les classes avec un soin tout particulier, par un ecclésiastique irlandais qui n'habite le Canada que depuis deux ans.
A la fin de chaque semaine, les parents recevront un compte-rendu de la conduite de leurs enfants.
Chaque élève de la Maitrise a sa place au chœur de l'Eglise St. Pierre, aux offices du dimanche.
Conditions: De une piastre à deux piastres par mois, payables dans les huit premiers jours du mois. On fait une remise de cinquante centins lorsqu'il y a deux frères.
S'adresser à la Maitrise St. Pierre au R. P. FOURNIER, O. M. I.
25 août—ds p 293

Ecole Modèle Jacques-Cartier.

La rentrée des classes de l'Ecole Modèle Jacques-Cartier, aura lieu MERCREDI, le PREMIER SEPTEMBRE prochain. Les enfants y sont admis de 5 à 16 ans. Cette école, comme on le sait, est sous la direction de l'Ecole Normale Jacques-Cartier. Le cours d'études se compose de deux divisions.

La première est toute élémentaire; les enfants commencent la lecture dans les deux langues, l'écriture et le calcul.

La seconde comprend un cours de trois années.

PREMIÈRE ANNÉE:—Lecture, Racines, Etymologie et Eléments de Grammaire dans les deux langues; Eléments d'Arithmétique, Calcul Mental.

DEUXIÈME ANNÉE — Grammaire, Arithmétique, Calcul continués; Traduction de l'Anglais en Français et *vice versâ*; Géographie commencée.

TROISIÈME ANNÉE:—Etude des deux langues continuée jusqu'aux éléments de la composition; Tenue des Livres, Eléments d'Algèbre et de Géométrie; Histoire Sainte et Histoire du Canada.

Dans toutes les classes: Enseignement religieux sous la direction du Principal. Leçons de choses qui ont pour objet les Sciences et l'Histoire Naturelle.

Conditions, de 3à 10 chelins.
19 août—1 288

ACADEMIE DE Mlle. J. DORVAL

LE PREMIER SEPTEMBRE prochain, MLLE. J. DORVAL ouvrira une ACADÉMIE FRANÇAISE et ANGLAISE, au coin des Rues Ste. Catherine et St. Dominique, No. 6.9.
Cette Académie, suffisamment éloignée, comme on le voit, des autres institutions du même genre et située néanmoins au sein de l'un des Quartiers les plus populeux de la Ville, sera naturellement dans les conditions les plus favorables de prospérité et s'attachera à répondre pleinement aux vœux souvent réitérés qui en réclamaient depuis longtemps l'existence. Tout sera mis consciencieusement en œuvre pour que les parents aient la consolation de savoir que leurs enfants y recevront une éducation aussi complète que chrétienne.
On y veillera avec une attention assidue à l'instruction religieuse des élèves; on s'y appliquera à les former doucement aux usages reçus de la politesse, aux divers travaux de leur âge, et surtout à ces heureuses habitudes de simplicité, d'ordre et de modestie qui conviennent si bien à des jeunes personnes; et, sous le rapport des autres connaissances, comme celles du Français, de l'Anglais, de la Grammaire, de l'Arithmétique, de l'Histoire, on n'y négligera rien de ce qui constitue un bon cours d'Académie.
Quant aux leçons de Musique, qui se donnent généralement à part, c'est à une Maîtresse habile et déjà en réputation parmi beaucoup de familles, et même auprès de plusieurs Artistes, qu'elles seront soigneusement confiées; et s'il s'agit de l'enseignement des choses nécessaires aux jeunes personnes qui voudraient aspirer au diplôme soit d'Ecole Elémentaire, soit d'Ecole Modèle, MLLE. J. DORVAL s'en chargera elle-même et pourra aisément montrer toute la partie du programme d'examen qui porte sur les matières les plus difficiles, telle que la Géométrie, l'Algèbre, la Tenue des Livres, etc.
Il est bon d'ajouter que la nouvelle Directrice offre personnellement, par sa conduite et sa capacité, toutes les garanties désirables pour un semblable établissement. Et le meilleur témoignage, qu'on puisse en apporter est dans le succès même et dans l'estime constamment obtenus par elle depuis les ONZE ANS qu'elle se livre à l'ÉDUCATION et, plus spécialement encore, depuis les QUATRE dernières années où elle était chargée de LA PREMIÈRE CLASSE FRANÇAISE A L'ACADÉMIE, si avantageusement connue, de la Rue Craig; succès et estime que PLUSIEURS MEMBRES DU CLERGÉ n'ont pas craint de confirmer par les certificats les plus flatteurs.
Tant de titres réunis ne manqueront pas, sans doute, d'attirer à l'Académie naissante toute la confiance des familles.
MLLE. DORVAL pourra en outre, tout en dirigeant son Institution, DONNER DES LEÇONS A DOMICILE.
Montréal, 11 Août 1869. 284—ds p

ACADÉMIE Ste. MARIE

COIN DES RUES CRAIG ET VISITATION.

COURS COMMERCIAL ANGLAIS & FRANÇAIS.

La Rentrée des Elèves aura lieu le PREMIER SEPTEMBRE prochain. Pour toute information s'adresser au Principal

A. D. LACROIX.
21 Août. 290—1 p

Académie St. Denis.

CONGREGATION DE NOTRE-DAME.

L'ouverture des classes de cette Académie est fixée à MERCREDI, 1ER SEPTEMBRE prochain, à 9 heures A. M.
23 août. 296—1

L'ACADÉMIE ANGLAISE ET FRANCAISE

DE

MADAME O. H. E. CLARKE

POUR LES DEMOISELLES

NO. 30, RUE ST. DENIS, PRÈS DU CARRÉ VIGER

Recommencera son Cours d'Études

MERCREDI, 1ER SEPTEMBRE PROCHAIN
25 août 1869. 293

ACADÉMIE CLARKE,

No. 32, Rue St. Denis, près du Carré Viger.

Education Commerciale Anglaise et Française.

Les Classes de cet établissement recommenceront leurs Cours d'Etudes

MERCREDI, LE 1ER SEPTEMBRE PROCHAIN.
25 août 1869.—cs 293

NOUVELLE ACADÉMIE

NO. 13, RUE ST. DOMINIQUE.

—o—

Mme Médéric Marchand

Ouvrira le 1ER SEPTEMBRE prochain, DES CLASSES à l'endroit plus haut indiqué, pour

LES ENFANTS DES DEUX SEXES,

OU ELLE ENSEIGNERA

LE FRANÇAIS, L'ANGLAIS ET LE PIANO,

AUX CONDITIONS SUIVANTES:

Français et Anglais, par Mois $1.50
Piano 1.50

On donnera de plus le DINER aux Enfants éloignées qui ne pourraient pas facilement retourner chez leurs parents le midi, moyennant $2.00 par mois.
MADAME MARCHAND invite toutes les personnes qui ont des Enfants à faire instruire à venir visiter son institution, avant que de les placer ailleurs.
On fera une réduction pour ceux qui placeront trois ou plus d'Enfants chez elle.

LES LIVRES ET FOURNITURES

Seront vendus aux mêmes prix que chez les Libraires.
Montréal, 16 Août 1869. 285—g

Académie Anglaise et Française

DE

DLLE. O'KEEFFE,

778—RUE CRAIG,—778

MADEMOISELLE O'KEEFFE ayant fait l'acquisition du matériel, &c., appartenant ci-devant à l'Académie de DELLE. CLARKE, au No. 778, Rue Craig, annonce au public qu'elle désire continuer elle-même la dite Académie dans la même maison et sous les mêmes conditions que Mlle. Clarke.
L'établissement est placé sous la direction des Révérends Messieurs de l'Evêché, du Séminaire et de St. Patrick.

SOUS LE PATRONAGE DE

Madame Berthelot	Madame Chs Wilson
" Dumas	" Théodore Hart
" Desbarats	" J. H. Joseph
" Roy	" McGee
" Monk	" M. P. Ryan
" Galarneau	" Louis Masson
" Coursol	" Laframboise

Qui permettent avec bienveillance qu'on s'adresse à elles pour toutes références requises.
On prendra des demi-pensionnaires si on le désire.
L'ouverture des classes aura lieu MERCREDI, le PREMIER de SEPTEMBRE.
21 Août. 290—1 k

Académie Commerciale Catholique de Montréal

RUE COTTE, Nos. 31 et 33.

La réouverture des classes aura lieu MERCREDI, le PREMIER SEPTEMBRE prochain.

CONDITIONS :

Le prix de l'enseignement dans chaque année du cours est payable par mois, du 1er au 15, et d'avance.

Première année du cours	....	$1.00 par mois
Deuxième "	....	1.50 "
Troisième "	....	2.00 "
Quatrième "	....	2.50 "
Cinquième "	....	3.00 "

Une réduction de 25 centins par mois sera faite aux parents qui paieront par trimestre ou qui auront deux ou plusieurs enfants à l'Ecole, ainsi qu'à ceux qui appartiennent à quelques-unes des sociétés de bienveillance de Montréal.
Une addition de 25 centins par mois sera faite, au contraire, à ceux qui ne paieront pas leur compte dans les premiers quinze jours de chaque mois.
Tous les mois, les parents recevront un bulletin constatant la conduite, le travail et le succès de leurs enfants.
L'Académie Commerciale a pour but spécial de préparer les élèves qui suivent ses cours à toutes les branches du commerce et de l'industrie.
Le grand nombre des Canadiens et des Anglais qui la fréquentent constamment, en fait une des écoles les plus favorables à l'étude pratique de la langue française et de la langue anglaise qui sont enseignées par des nationaux de chaque langue.
Pour toutes les particularités, s'adresser au Principal, à l'Academie, Rue Cotté, No. 31,

De 8 heures à 10 heures A. M.
" 1 " 2 " P. M.

U. E. ARCHAMBAULT,
Principal.

Montréal, 21 août 1869—291 ts k

Collége Commercial de Montréal

DE

BRYANT, STRATTON & TASKER

COIN DE LA

Rue Notre-Dame et de la Place d'Armes

Le Cours d'Instruction qui embrasse toutes les branches nécessaires d'une éducation toute commerciale, comprenant la Tenue des Livres, l'Ecriture, l'Arithmétique Commerciale et Mentale, le Français et l'Anglais y est spécialement préparé pour les jeunes gens et les enfants qui se disposent à entrer dans le commerce ainsi que pour ceux qui désirent avoir des situations soit comme Teneurs de Livres, Comptables, &c.
La Télégraphie et la Phonographie sont aussi enseignées à ceux qui désirent apprendre ces deux branches.
Les classes du soir offrent l'avantage aux élèves d'y assister soit le jour ou le soir, ou aux deux classes si on le désire.
Un élève possédant un certificat du Collége Commercial de Montréal, peut suivre les Cours du même Collége à Toronto et dans les principales villes des Etats-Unis.
L'on peut se procurer des circulaires contenant toutes les informations désirables en s'adressant soit par lettre ou personnellement à

J. TASKER, Principal.
19 Août. 287—um k

Ecole Modèle d'Elite de Montréal

NOS. 6, 8 ET 10, RUE ST. CONSTANT.

La réouverture des classes à cette école se fera LUNDI, le TRENTIÈME jour d'AOUT courant, à 9 hs. A. M.
L'on y donne une éducation saine, tant anglaise que française, commerciale et mathématique, à un prix des plus modérés.
Les parents qui désirent envoyer leurs enfants à cette école, sont priés d'y aller faire sous peu leur application.

WM. DORAN,
Principal.
292—dm k

VENTE PAR ENCAN.

PAR MICHAELS et LYON.

Magnifique Ameublement de Maison en bon état, Machine à Coudre "Wanzer" et Articles d'une Maison à Huit Chambres, No. 366, Grande Rue St. Laurent, près la Rue Sherbrooke.

Nous avons reçu instruction de vendre par encan sur les lieux, 366, Grande Rue St. Laurent, MERCREDI, le 1er SEPTEMBRE 1869, à 10 heures A.M., tout l'Ameublement et Articles comprenant : Un Set B. W. de Salon couvert en damas cramoisi, Table de Centre, magnifique Courte-Pointes en damas et riches Corniches, une bonne Bibliothèque, une Horloge dorée, des articles de fantaisie et autres—Set B. W. de Salle à Diner en crin, Table, Service à Diner, Coutellerie, Articles Plaqués, Lounge en damas, magnifique Groupe de Fruits en cire sous un bocal. Un excellent Lit de Chambre à Coucher, un Set de Chambre à Coucher de noyer noir supérieur avec des Matelas en crin, Traversins à plumes de lit, Oreiller, Toiles et Couvre-Pieds. Lit de Chambre à Coucher de servantes avec les meubles ordinaires, Cuisinière, Poêle de Cuisine et Chaises, Service de Thé, Porcelaine et Verrerie. Plusieurs Ustensiles pour Laver, &c.

Vente à DIX heures A.M.,

MICHAELS & LYON,
Encanteurs.

296

PAR A. O. KELLAM.

VENTE IMPORTANTE

d'Animaux Pur Sang

AINSI QUE

DES CHEVAUX

ET QUELQUES

MOUTONS COLTSWOLD DE CHOIX

A LA

FERME DE M. JOHN L. GIBB,

COMPTON, P. Q.

Le soussigné, ayant reçu des instructions, vendra par encan, le SECOND jour de SEPTEMBRE à la Ferme "Maple Lodge," Compton, Townships de l'Est, P. Q., à deux milles de la Station du Grand Tronc, un choix d'ANIMAUX PUR SANG, importés durant les cinq dernières années; ainsi que nombre d'animaux de leur provenance, comprenant des DURHAMS, HEREFORDS, AYRSHIRES et DEVONS.

Un nombre de beaux ANIMAUX CROISÉS du Stock susdit d'animaux, de tout âge.

Quelques "COTSWOLD," importés, MOUTONS CROISÉS et plusieurs JUMENTS pur sang et POULINS.

Les Animaux pur sang sont tous de provenance supérieure.

La vente commencera à DIX heures précises.

Les catalogues seront envoyés sur demande.

A. O. KELLAM,
Encanteur.

289

Ecole de Médecine et de Chirurgie.

FACULTÉ DE MÉDECINE

DE

L'UNIVERTITE VICTORIA,

MONTRÉAL.

Les COURS de cette Institution commenceront MARDI, le 5 OCTOBRE prochain.

Par ordre,

HECTOR PELTIER, M. D., EDIN.,
Sec. Trés. E. M. C. M.

Montréal, 11 Août 1869—281 t c

UNIVERSITÉ McGILL,

MONTREAL.

Changement de Temps.

Les Classes de la FACULTÉ DE MÉDECINE commenceront MARDI, le 5 OCTOBRE, au lieu du 2 NOVEMBRE, comme annoncé précédemment.

Les Examens d'Immatriculation auront lieu le PREMIER SAMEDI D'OCTOBRE, et le DERNIER SAMEDI DE MARS de l'année prochaine.

GEO. W. CAMPBELL, A.M., M.D.,
DOYEN DE LA FACULTÉ.

9 août—ss k 279

ASSOCIATION MÉDICALE

CANADIENNE.

La Réunion Annuelle

DE

L'ASSOCIATION MÉDICALE CANADIENNE

AURA LIEU A LA SALLE DE RÉUNION DE

L'UNIVERSITE DE TORONTO,

A

TORONTO, (Ontario.)

Mercredi, le 8 Septembre 1869.

Les Membres des Comités sont priés de se réunir le 7 Septembre, pour compléter leur rapport.

Les Compagnies suivantes accorderont des Billets aux porteurs de Certificats, comme suit :

Compagnie du Chemin de Fer Grand Tronc.—Un Billet pour un double voyage à Toronto moyennant un seul prix.

Compagnie des Vapeurs du Richelieu.—Une réduction des deux tiers y compris les repas et les lits.

Compagnie du Chemin de Fer Great Western.—Un Billet de Retour de Toronto sera donné pour un quart du prix ordinaire.

Compagnie des Vapeurs de Québec et des Ports du Golfe.—Une réduction de 25 p. 100 sera faite sur leurs prix ordinaires, repas et lits compris.

Compagnie de Navigation Canadienne.—A des prix réduits.

Compagnie des Remorqueurs du St Laurent.—A moitié prix.

Les messieurs dont les noms suivent, sont les Secrétaires auxquels on devra s'adresser pour obtenir des certificats: J. P. ROTTOT, M. D., Montréal; W. CANNIFF, M. D., Toronto; A. MORAN, M. D., Halifax, N. E.; W. S. HARDING, St.-Jean, N. B.

A. G. BELLEAU, M. D.,
Secrétaire Général,
A. M. C.

Québec, 14 Août 1869.—287 t c

EFFETS REQUIS

A L'OUVERTURE DES CLASSES

A L'ENSEIGNE

DU CADENAS DORÉ,

Couchettes en Fer, Matelas à Ressorts, Boîtes de Toilettes en ferblanc complètes avec Brosses, Peignes, Miroirs, Services de Table, Couteaux, Fourchettes, Cuillères, Anneaux pour Serviettes, Canifs, Seiseaux, &c., &c., chez

L. J. A. Surveyer,
524, Rue Craig.

27 Août. 295—um k

AVIS.

PLUSIEURS FILLES très respectables prendraient avec reconnaissance des Bureaux à Nettoyer. S'adresser au Bureau de *La Minerve*.
24 Août. 290—ds k

COMPAGNIE D'ASSURANCE

DITE

NORTH BRITISH AND MERCANTILE.

CAPITAL..............£2,000,000 Stg.
PASSIF....................£2,838,118 "
REVENU ANNUEL £801,801 "
FONDS PLACES
EN CANADA.... $210,000

ETABLISSEMENT CANADIEN

DIRECTEURS GERANTS :

D. LORN MACDOUGALL, Ecuyer, THOMAL DAVIDSON, Ecuyer.

DIRECTEURS :

HON. JOHN ROSE, Ministre des Finances ;
GIL. SCOTT, Ecuyer, de MM. W. Dow, & Cie. ;
C. J. BRYDGES, Ecuyer, Directeur Gérant de la Cie du Grand Tronc du Canada,

HON. THOS. RYAN, Sénateur ;
LS. BEAUDRY, Ecuyer, Nouvelle Compagnie du Gaz de la C.té.
DAMASE MASSON, de la Maison D. MASSON et FILS,

QUI SONT TOUS ACTIONNAIRES.

AVOCATS :—MM. RITCHIE, MORRIS & ROSE.
MEDECIN :—W. SUTHERLAND, Ecr., M. D.
SOUS-AGENT :—JAS. ROSS ROBERTSON.
INSPECTEUR :—WILLIAM EWING.

MACDOUGALL et DAVIDSON,
AGENTS GÉNÉRAUX POUR LE CANADA.

DEPARTEMENT SUR LA VIE.

Quatre-vingt-dix par cent de tous les profits sont divisés parmi les assurés, sur l'échelle des participants.

Les profits sont divisés tous les cinq ans.

Les Polices sont indisputables après avoir demeuré cinq ans en force.

On peut obtenir des prospectus et toutes les informations nécessaires au Bureau de la Compagnie.

DEPARTEMENT DU FEU.

La Compagnie assure des propriétés de presque toutes les descriptions, aux plus bas prix de premium, selon les risques.

Des Assurances sur les Résidences et les Meubles de Ménage peuvent être faites à des conditions spécialement libérales.

MACDOUGALL & DAVIDSON,
AGENTS GÉNÉRAUX.

P. R. FAUTEUX,
SOUS-AGENT.

Montréal, 8 Mai 1869—202 a

COMPAGNIE D'ASSURANCE

GUARDIAN

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE,

No. 11, Rue Lombard
LONDRES.

Capital souscrit, $10,000,000
Total des Fonds investis, au delà de $13,750,000
Fonds investis en Canada, $100,000

Les Assurances contre les Pertes par le Feu sont effectuées aux conditions les plus libérales, ainsi que les pertes sans référence au Bureau à Londres. Aucune charge à payer pour Polices et Endossements.

ROBERT SIMMS & CIE.,
GEORGE DENHOLM,
Agents Généraux,
2, A LA BOURSE,
Vis-à-vis la Salle de Lecture.

19 août—288 dm k

A. MATHIEU,
AVOCAT, L. L. B.
88, Rue St. Vincent
MONTRÉAL.

26 mai 217

GUSTAVE A. DROLET,
AVOCAT,
NO. 30—RUE ST. VINCENT—NO. 30
Porte voisine de DUHAMEL & RAINVILLE.
Montréal, 31 Mai 1869. 221—

DUHAMEL & RAINVILLE,
AVOCATS,
28 RUE ST. VINCENT, MONTREAL.
JOSEPH DUHAMEL | HENRI F. RAINVILLE.
Montréal, 11 Mai 1869. 204

A. D. JOBIN, NOTAIRE,
A
TRANSPORTÉ SON ETUDE
DANS LE
Bureau de la Commission Seigneuriale
"INDIA CHAMBERS,"
2d étage, chambre No. 4.
No. 13—RUE DE L'HOPITAL—No. 13.
23 février. 140—a

J. W. MOUNT, M. D.,
22, RUE STE. MARIE,
Près de la Traverse de Longueuil, Montréal
4 juin. 224

FOWLER & ROY,
ARCHITECTES,
Sont DÉMÉNAGÉS de la Salle St. Patrice aux Chambres de la Banque Molson. Entrée sur la rue St. Pierre.
12 fév. 131

AVIS.

MM. BOURGOUIN et LACOSTE, Avocats de Montréal, viennent de former une société, et tiennent leur Bureau au
No. 41, Rue St. Vincent, Montréal.
H. BOURGOUIN. J. C. LACOSTE.
14 mai—199

DEMENAGEMENT.

Le soussigné invite respectueusement ses amis et le public en général à visiter son nouvel établissement situé au No. 71 Rue St. Paul, cette magnifique maison nouvellement construite par M. A. Dubord connue sous le nom de "Hôtel Montréal" où ils trouveront une table des mieux servis, une cour spacieuse et une écurie de première classe, le tout à des prix excessivement modérés. De plus le soussigné donnera sa cour gratis à toutes personnes qui voudront y mettre leurs voitures.

[?]N, ROBERT

Montréal, 1 Mai

DR. L. O. THAYER, le célèbre OCULISTE et AURISTE, démènagera au premier de Mai prochain, du No. 153, Grande Rue St. Jacques, au No. 223, Rue Notre-Dame, au-dessus de MM. Dufresne & McGarity, où il pourra être consulté sur toutes les maladies et inflammations des Yeux et des Oreilles.

La cataracte guérie, les yeux louches dressés et les yeux artificiels posés.

Madame Mongeau, de Verchères, aveugle par l'inflammation guérie dans peu de temps, et beaucoup d'autres.

15 avril. 183—r

A. LEVÊQUE,
ARCHITECTE,
ET
agent pour l'obtention des Brevets d'Invention
EN CANADA ET A L'ÉTRANGER.
Bureaux : 38, Petite Rue St. Jacques.
aout—

Transport des Malles.

BUREAU DE POSTE, Montréal, 6 Juillet 1869.

Distribuées A. M.	Distribuées P. M.	MALLES.	Levées A. M.	Levées P. M.
		ONTARIO.		
8.00	12.30	Ottawa, p. chemin de fer(a)	7.30	6.00
8.00	......	Province d'Ontario......(a)	7.30	6.30
	5.15	Rivière Ottawa p. vapeur.	6.00	......
		QUÉBEC.		
8.00	......	Chemin de fer Arthabas. et Trois-Rivières	......	7.00
11.00	......	St. Remi et Hemmingford.	......	3.30
8.00	2.00	St. Hyac. et Sherbrooke.	6.00	1.15a7
8.00	......	Cité de Québec p. chemin de fer et à l'Est	......	7.00
8.00	......	Cité de Québec p. vapeur.	......	6.15
8.00	......	Chemin de fer Richmond et Québec	......	7.00
10.00	......	Do St. Jean et Rouse's Pt.	......	3.30
10.00	......	Shefford et la Jonction du chemin de fer Vt	......	3.30
		MALLES LOCALES.		
9.30	......	Beauharnois	7.00	......
11.00	......	Chambly (aussi 6 A M) et St Césaire	......	2.30
11.00	......	Contrecœur, Varennes et Verchères	......	2.30
10.00	......	Côte St. Paul et Tanneries Ouest	10.30	......
11.00	5.15	Huntingdon	7.00	3.30
9.30	5.15	Lachine	7.00	3.30
10.00	......	Laprairie et St. Lambert	......	1.15
11.00	......	Longueuil	6.00	2.00
......	5.15	New Glasgow, Sault au Récollet et Terrebonne	7.00	......
8.30	5.00	Pointe St. Charles	8.30	5.00
8.00	......	St. Eustache, St. Laurent et St. Martin	7.00	......
......	2.45	St Jérome, Ste Rose et Ste Thérèse	7.00	......
8 & 10	......	St. Jean et Station St Armand	8.00	3.30
8.00	......	Trois-Rivières par la Rive Nord	......	1.30
		PROV. MARITIMES.		
......	......	N. Brunswick et Isle P. E.	......	7.00
......	......	Halifax, N.-E.	......	7.00
......	......	(Chaque malle pour Halifax, d'où se fait l'expédition à l'arrivée des vapeurs de New-York, comprend celle de Terre-Neuve.)		
		ETATS-UNIS.		
8 & 10	......	Albany, Boston, Buffalo, Burlington, N.-York, &c.	......	3.30
8 & 10	......	I. Pond & Portland	......	1 & 7
8.00	12.30	Etats de l'Ouest	7.30	6.30
		INDES OCCIDENTALES.		
		Lettres, &c, payés d'avance *vid* New-York, sont expédiés chaque jour à New-York d'où partent les autres malles :		
		Pour Havane et Indes Occidentales, *vid* Havane, tous les Jeudis P. M.	......	3.30
		Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brésil, le 23ème jour de chaque mois.		
		GRANDE BRETAGNE.		
		P la Ligne Canadienne.. Vendredi	......	7.00
		do Cunard, *vid* N.-Y.. Lundi	......	3.30
		Brême (si l'adresse le comporte) *vid* N.-Y...... Mardi	......	3.30

a) Les sacs de la malle par les chars sont ouverts de 8.10 A. M. à 7.10 P. M.
Do do ouverts jusqu'à 1.40 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à .30 A. M., 1.15, 55.4 et 9.00 P. M. Le Dimanche à 900 P. M.

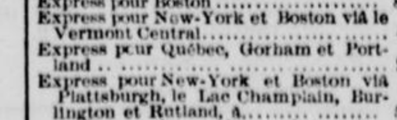

Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada

1869—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ—1869.

Les Trains laissent maintenant la Station Bonaventure comme suit.

POUR L'OUEST :

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest, à.......... 8.30 A M
Express de nuit do do .... 7.30 P M
Train d'accommodement pour Cornwall et les stations intermédiaires.......... 5.10 P M
Train Omnibus pour Kingston et les stations intermédiaires.......... 7.15 A M
Trains pour Lachine à 5.30 A. M., 7.00 A. M., 9.00 A. M., midi, 1.30 P. M., 3.00 P. M., 4.40 P. M., 5.00 P. M., et 6.30 P. M.
Le train de 1.30 P. M., va à la frontière.

POUR LE SUD ET L'EST.

Train Omnibus pour Island Pond e les stations intermédiaires.......... 7.00 A M
Express pour Boston.......... 8.40 A M
Express pour New-York et Boston vià le Vermont Central.......... 4.30 P M
Express pour Québec, Gorham et Portland.......... 2.00 P M
Express pour New-York et Boston vià Plattsburgh, le Lac Champlain, Burlington et Rutland, à.......... 5.30 A M
Do do do do do.......... 4.40 P M
Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Acton, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticooke, seulement à.......... 10.10 P M

Chars-dortoirs pour chaque convoi de nuit. Bagage marqué (checked).

Le train de 3.00 p. m. va jusqu'à la Ligne de la Province.

Le steamer *Carlotta* laisse Portland tous les Samedis Après-Midi (après l'arrivée du train laissant Montréal le vendredi soir) pour Halifax, Nouvelle-Ecosse, et retournant le Mercredi.

Il y a à bord un comfort excellent pour les passagers et toutes facilités pour le fret.

Les Vapeurs de la Compagnie Internationale, qui sont en correspondance avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laissent Portland tous les Lundis, Mercredis et Vendredis à 5 hs. P. M., pour St. Jean, N. B., etc.

On peut se procurer des Billets à toutes les principales Stations de la Compagnie.

Pour plus de détails et le temps de l'arrivée et du départ de tous les trains aux différentes stations s'adresser aux guichets, Station Bonaventure et 39 Grande Rue St. Jacques.

Montréal, 7 juin. C. J. BRYDGES, Directeur-Gérant.

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU

LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE
MONTRÉAL et QUÉBEC.

A partir de LUNDI, le 3 Mai courant, les vapeurs QUÉBEC et MONTRÉAL laisseront le Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, pour QUÉBEC, comme suit, savoir :

Vapeur QUÉBEC, Capt. J. B. Labelle, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à sept heures P. M.
Vapeur MONTRÉAL, Capt. Robert Nelson, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à sept heures P. M.

PRIX DU PASSAGE :

Première Classe, Souper et Chambre inclus, $3
Seconde Classe.......................... $1

Les Billets de Passage et les Cabines seront retenus au Bureau, sur le Quai Richelieu, près du vapeur.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE
Agent Général

Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, 1er mai 1869

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU

Ligne de la Malle Royale entre Montréal et Québec, et Ligne Régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, l'Assomption, Yamaska et autres Ports Intermédiaires.

A partir de LUNDI, le 3 Mai prochain les vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs quais respectifs comme suit, savoir :

Vapeur QUÉBEC, Capt. J. B. Labelle, pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à sept heures P. M.

Vapeur MONTRÉAL, Capt. Robert Nelson, pour Québec, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à sept heures P. M.

Vapeur TROIS-RIVIÈRES, Capt. Jos. Duval, pour Trois-Rivières, Sorel, Maskinongé, Yamachiche, Rivière du Loup et Port St. François, les Mardis et Vendredis à deux heures P. M.

Vapeur MOUCHE-A-FEU, Capt. E. Laforce, à l'arrivé du *Trois-Rivières* à Sorel pour St. Aimé et les ports intermédiaires sur la rivière Yamaska.

Vapeur VICTORIA, Capt. Charles Daveluy, pour Berthier, Sorel et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à trois heures P. M.

Vapeur CHAMBLY, Capt. Frs. Lamoureux, pour Chambly et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à trois heures P. M.

Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, pour Terrebonne et l'Assomption, tous les Lundis, Mardis, Mercredis, Jeudis, Vendredis et Samedis, à trois heures P. M.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement spécifiant la valeur ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE,
Agent Général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, 12 mai 1869. 206

La Compagnie de Navigation de Laprairie.

A partir de LUNDI, le 7 Juin, et jusqu'à avis contraire, le vapeur LAPRAIRIE, Capt. Hébert, fera ses voyages comme suit :

LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS,
De Laprairie—à 6.00 a. m., 9.00 a. m. et 1.00 p. m.
De Montréal —à 7.30 a. m., 11.00 a. m. et 4.30 p. m.

LES MERCREDIS ET SAMEDIS,
De Laprairie — à 6.00 a. m. et 1.00 p. m.
De Montréal — à 11.00 a. m. et 4.30 p. m.

Excursions à Laprairie tous les Samedis et Dimanches, si le temps le permet.

Les Samedis { De Montréal à 4.30 p. m. / De Laprairie à 6.30 p. m.
Les Dimanches { De Montréal à 1.30 p. m. / De Laprairie à 5.00 p. m.

J. BROSSEAU,
Secrétaire.

5 juin—225 x k

VAPEUR POUR ST. LAMBERT.

SAISON DE 1869.

Pour l'accommodement des familles résidant à Montréal, qui ne laissent pas la ville durant les mois de l'été, on a décidé de vendre des Billets Trimestriels de Famille aux prix réduits suivants, savoir :

Billet Trimestriel de Famille bon pour un homme, une femme, deux enfants et une servante.......................... $5.00
Pour chaque enfant additionnel.......... $1.00

Ces billets seront bons pour tous les voyages réguliers du bateau pour trois mois à dater du jour de leur émission, et offrent la chance de laisser la ville à peu de frais durant ces temps de chaleur et de poussière, et permettent d'aller respirer un air frais et une brise froide sans qu'on ait le trouble et les dépenses à faire lorsqu'on veut aller à la campagne.

Le vapeur (si le temps le permet) voyagera régulièrement suivant ce qui est annoncé par la table des heures de voyage.

On peut obtenir des billets de famille aux prix susdits du Capt. HEALEY, à bord du vapeur ou de JOHN B. HELLIWELL, agent à commission, 504, rue St. Paul.

14 juillet 257

COMPAGNIE DE NAVIGATION CANADIENNE

1869. SAISON 1869.

GRANDES EXCURSIONS.

A la célèbre Rivière Saguenay et Bains de Mer, à la Baie Murray, Cacouna et Tadousac.

Les magnifiques vapeurs "UNION," Capt. FAIRGRIEVE, et "MAGNET," Capt. SIMPSON, laisseront le Quai Napoléon, Québec, durant cette saison, à SEPT heures A. M., pour la RIVIÈRE SAGUENAY à la BAIE HA! HA! arrêtant à la BAIE MURRAY, RIVIÈRE DU LOUP et TADOUSAC comme ci-dessous :

L'"UNION," les Mardis et Vendredis. Le "MAGNET" les Mercredis et Samedis à 7 heures A. M.

En prenant ces steamers à Québec, le Touriste et le malade jouiront de la brise rafraîchissante et vigoureuse et de la scène pittoresque du Bas du St. Laurent et éviteront le trouble du transbordement, attendu que les steamers se rendent directement à la Baie Murray, Rivière du Loup, Tadousac et la Baie Ha ! Ha !

Les passagers laissant Montréal par les steamers de la Compagnie du Richelieu le soir des Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis connexeront avec l'"UNION" et le "MAGNET" à Québec.

Il n'y a pas de dépense ou d'inconvénient à changer de bateau à Québec vû que dans tous les cas les steamers sont placés l'un à côté de l'autre.

Ces magnifiques steamers sont d'une grande force et équipés de toute chose possible de sûreté ; il sont meublés d'une manière confortable et qui ne saurait être surpassée.

Les billets, avec n'importe quelle information, peuvent être obtenus de W. PALMER, aux Hôtels, et au Bureau de la Compagnie, 73, Grande rue St. Jacques.

ALEX. MILLOY,
Agent.

CIE. DE NAVIGATION CANADIENNE, Bureau, 73, Grande rue St. Jacques. Montréal, juillet 1869. 232 x k

COMPAGNIE DE NAVIGATION CANADIENNE

DEUX LIGNES QUOTIDIENNES.

MALLE ROYALE et ligne directe pour Beauharnois, Cornwall, Prescott, Ogdensburgh, Brockville, Alexandria Bay, Clayton, Gananoque, Kingston, Oswego, Charlotte, Cobourg, Port Hope, Darlington, Toronto et Hamilton.

Cette magnifique ligne comprend les VAPEURS EN FER DE PREMIÈRE CLASSE suivants, l'un desquels laisse le Bassin du Canal, à Montréal, chaque matin (les dimanches exceptés) à NEUF heures, et Lachine à l'arrivée du convoi qui laisse la gare Bonaventure à MIDI, pour les Ports ci-dessus, savoir :

	Capitaine
SPARTAN	Fairgrieve,
PASSPORT	Sinclair,
KINGSTON	Farrell,
ABYSSINIAN	Estes,
BANSHEE	Bailey,
CORINTHIAN	Dunlop,
MAGNET	Simpson,
CHAMPION	Carmichael,
ATHENIAN	Morley,
LORD ELGIN	Couvrette.

En communication à Prescott et Brockville avec les chemins de fer de la Cité d'Ottawa, Kemptville, Perth, Arnprior, etc., à Toronto et Hamilton avec les chemins de fer pour Collingwood, Stratford, London, Chatham, Sarnia, Détroit, Chicago, Milwaukie Galena, Green Bay, St. Paul, etc. ; et avec le vapeur "City of Toronto" pour Niagara, Lewiston, les Chûtes Niagara, Buffalo, Cleveland, Toledo, Cincinnati, etc.

LIGNE DIRECTE

Un de ces vapeurs part tous les jours à 7 heures A. M., [dimanche excepté], et à son arrivée à Lachine à 9 heures A. M., il y aura un train express pour Ogdensburgh, Alexandria Bay, Clayton, Oswego et Rochester, en connexion avec le chemin de fer de New-York pour Niagara Falls et Buffalo.

Les vapeurs de cette ligne sont sans RIVAUX et présentent aux voyageurs par la perfection de leurs arrangements des avantages que nulle autre ligne puisse offrir. Ils passent par tous les rapides sur le St. Laurent et au milieu du beau paysage du Lac des milles Iles pendant le jour.

La plus active expédition est donnée au fret pendant que les prix en sont aussi bas que sur les vaisseaux ordinaires.

On donne des billets de passage pour se rendre directement par le chemin de fer du Great Western.

On peut se procurer des billets ainsi que toute information de WM. PALMER, aux Hôtels, ROBERT MCEWEN, au bureau du fret, au Bassin du Canal ; et au Bureau 73 rue St. Jacques.

ALEX. MILLOY, Agent

Malle Royale ligne directe, Bureau, 73 rue St. Jacques, Montréal, 24 mai 1869.—200

COMPAGNIE des REMORQUEURS du St LAURENT

1869—LIGNE DE PASSAGERS—1869

Rimouski, Tadousac, Rivière-du-Loup et Baie Murray.

Des Billets de retour pour Rivière-du-Loup, Baie Murray et Tadousac bons pour aucun des vapeurs, à prix réduits.

Le vapeur de première classe à plein pouvoir, "ADVANCE," G. V. STORY, R. N., Capt., et le nouveau vapeur "CLYDE," M. LECOURS, Capt., laisseront le Quai St. André comme suit :

L' "Advance," pour RIMOUSKI, arrêtant à la Rivière Ouelle et la Rivière du Loup, tous les MARDIS matins à 7 heures, et les VENDREDIS soir à 8 heures.

Le "Clyde," pour TADOUSAC, arrêtant à la Baie St. Paul, Eboulements, Baie Murray et Rivière-du-Loup, tous les MERCREDIS et SAMEDIS matins à 7 heures.

En revenant l'"Advance" partira de Rimouski tous les Mercredis et Dimanches après-midi ; laissant la Rivière-du-Loup tous les Mercredis et Dimanches soirs à 9 heures, arrivant à Québec le matin suivant de bonne heure.

Le "Clyde" partira de Tadousac, tous les Jeudis matins à 5 heures, et tous les Dimanches après-midi à 5 heures ; laissant la Rivière-du-Loup tous Jeudis et Lundis matins à 7 heures, arrivant à Québec le même soir.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent.

DANIEL RYAN, Agent,

2 juillet—247 r

EXCURSIONS à LONGUEUIL

A BORD DU

VAPEUR "LONGUEUIL,"

TOUS LES

Mercredis, Samedis et Dimanches

Jusqu'à nouvel ordre.

Les Mercredis et Samedis { du Pied du Courant à 7.30 P. M. / de Longueuil à 9.00 P. M.
Les Dimances { du Pied du Courant à 1.30 P. M. / de Longueuil à 2.00 P. M.

Et alternativement toutes les demi heures jusqu'à 7½ heures du Pied du Courant.

26 juin—cj 243

COMPAGNIE de NAVIGATION de L'OUTAOUAIS.

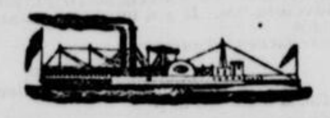

Steamers de la Malle 1869.

De MONTRÉAL à OTTAWA, tous les jours (les Dimanches exceptés) arrêtant à Ste. Anne, Oka, Como, Hudson, Pointe aux Anglais, Rigaud, Carillon, Pointe Fortune, Grenville, L'Orignal, Major's, Papineauville, Browns, Thurso et Buckingham. Les superbes et rapides steamers neufs, *Prince of Wales*, Capt. H. W. Shepherd, *Queen Victoria*, Capt. A. Bowie.

Un train laisse chaque matin à SEPT heures, (les Dimanches exceptés) le Dépôt de la Rue Bonaventure, en connection, à Lachine, avec le steamer *Prince of Wales* (Déjeuner) pour Carillon, en traversant le Lac St. Louis, les Rapides Ste. Anne et le Lac des Deux Montagnes, de Carillon par chemin de fer à Grenville, relie le steamer *Queen Victoria* (Diner) pour Ottawa.

EN DESCENDANT—Le steamer *Queen Victoria* laisse Ottawa à 6.30 A. M. ; les passagers arrivant à Montréal à 4.45 P. M.

Le comfort et la bonne administration cette ligne sont sans égal, et le voyageur jouit le long de la route des scènes les plus pittoresques et le plus séduisantes.

Les touristes désirant faire un voyage d'agréments peuvent se procurer des Billets de Retour de Montréal à Carillon, bons pour un seul jour au prix d'un seul billet.

Les passagers pour les célèbres Sources Calédonia seront débarqués à L'Orignal.

Les *Paquets par Express* seront transportés tous les jours à toutes les stations de la route.

On pourra se procurer des billets de passage d'aller, retour ou d'excursion à Ottawa et les points intermédiaires au bureau, bâtisses de la Librairie Mercantile, Rue Bonaventure, ou à bord du steamer.

On peut aussi se procurer des billets d'aller et retour pour Ottawa au Dépôt Bonaventure.

Steamer de marche DAGMAR,

Capitaine MCGOWAN.

EN MONTANT.—Laisse le Bassin du Canal, les Mercredis et Samedis à 6 A.M.

EN DESCENDANT.—Laisse Carillon, les Lundis et Jeudis à 6 A.M.

R. W. SHEPHERD.

Mai 17 1869. 209

COMPAGNIE DES VAPEURS OCÉANIQUES DE MONTRÉAL sous contrat avec le Gouvernement Canadien pour le transport des Malles du CANADA et des ETATS-UNIS—Arrangements d'été, 1869.

Les passgers ont enregistrés pour Londonderry et Liverpool.

La Ligne de la Malle de cette Compagnie se compose des vapeurs suivants de 1ère classe à plein pouvoir, construits à Clyde. Steamers en fer à double engin.

Scandinavian	3000 tons	[En construction]
Prussian	3000 "	Lt. Dutton, R.N.R.
Austrian	2700 "	Capt. J. Wylie.
Nestorian	2700 "	Capt. A. D. Aird.
Moravian	2650 "	Capt. Brown.
Peruvian	2600 "	Capt. Ballantine.
Germany	3250 "	Capt. J. Graham
European	2646 "	Capt. Bouchette
Hibernian	2434 "	Lt. Smith, R.N.R.
Nova-Scotian	2300 "	Capt R. S. Watts.
North-American	1784 "	Capt. Richardson.
Damascus	1600 "	Capt. Trocks.
Ottawa	1831 "	Capt. Archer.
St. David	1650 "	Capt. Scott.
St. Andrew	1432 "	Capt. Ritchie.
St. Patrick	1207 "	Capt. H. Wylie.
Norway		Capt. C.N. Mylins
Sweden		Capt. Mackenzie.

Les STEAMERS de la LIGNE DE LIVERPOOL (faisant voile de Liverpool chaque JEUDI et de Québec chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et les Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse) laisseront Québec comme suit :

HIBERNIAN.................. 28 Août

Prix du Passage de Québec :—

Cabine.......................... $70 à $80
Entrepont......................... $25

Les Steamers de la Ligne Glasgow (faisant voile de Glasgow chaque MARDI, et de Québec pour Glasgow chaque JEUDI) partiront de Québec comme suit :

ST. PATRICK......................26 Août
DAMASCUS......................2 Sept.

Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque vaisseau.

Les cabines ne sont pas retenues à moins d'être payées d'avance.

Pour fret et autres particularités, s'adresser A Portland à J. L. FARMER, ou à HUGH & ANDREW ALLAN ; à Québec à ALLANS, RAE & Co. ; au Havre, à JOHN M. CURRIE, 21, Quai d'Orléans ; à Paris, à GUSTAVE BOSSANGE, 25, Quai Voltaire ; à Anvers, à AUG. SCHMITZ & Co. ; à Rotterdam, à G. P. ITTMANN & ZOON ; à Hambourg, à W. GIBSON & HUGO ; à Belfast, à CHARLEY & MALCOLM ; à Londres, à MONTGOMERIE & GREENHORNE, 17 Gracechurch street ; à Glasgow, à JAMES & ALEX ALLAN, 70, Great Clyde street ; à Liverpool, à ALLAN BROS. & Co., ou à

H. & ALLAN,
Coin des rues Youville et Commune

Montréal, 31 Mai 1869 1869—220.

Compagnie de Vapeurs de Québec et des Ports du Golfe.

Ligne de la Malle Royale entre Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse.

Le superbe vapeur en fer *CITY OF QUEBEC*, Capt. Thomas Connell, laissera le Quai des Indes Occidentales, MARDI, 31 Août, à 4 h. P.M., pour PICTOU, N. E., arrêtant à la Pointe aux Pères, Métis, Gaspé, Percé, Chatham, New Castle, Miramichi, Shédiac et Charlottetown, Isle du Prince-Edouard, à chaque voyage aller et retour de manière à permettre aux steamers d'arrêter vis-à-vis Métis, afin de débarquer et recevoir les passagers à chaque voyage depuis cette date jusqu'au 14 septembre.

Les steamers arrêtent en connexion à Pictou avec le chemin de fer d'Halifax, N.-E., à Shédiac avec le steamer de l'Ile du Prince Edouard, et le chemin de fer de St. Jean, N.-B., de là par steamer à Eastport, Portland, Boston, et Frédericton.

Les steamers *Secret* et *City of Quebec* ont été appareillés durant l'hiver et munis de nouveaux et élégants salons supérieurs, salles de goût et ponts de promenade, et ont chacun des accommodements de première classe pour au delà de 100 passagers de cabine et autant d'entrepont.

Billets de première classe directe de Montréal à Halifax, N.-E., sans repas ni cabine.$13.50
Avec cabine et repas..........................$20.00
Billets de première classe de Montréal à St. Jean, sans repas ni cabine..........................$12.50
Avec cabine et repas..........................$18.50
Billets de Montréal à Eastport, sans repas ni cabines..........................$14.00
Billets de Montréal à Portland, sans repas ni cabine..........................$16.00
Billets de Montréal à Boston, sans repas ni cabine..........................$17.00

Pour fret et passage, s'adresser à

W. MOORE, Gérant, Québec.
G. HEUBACH, Agent,
31, rue St. François-Xavier, Montréal.

1er juin—221 x k

Compagnie Générale Transatlantique.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord :

SAINT LAURENT, Lemarie, Samedi, 24 Juillet
VILLE DE PARIS, Surmont, Samedi, 7 Août
LAFAYETTE Rousseau, Samedi, 21 Août
PEREIRE, Duchesne, Samedi, 4 Sept.

Prix du Passage en Or, y compris le Vin
POUR BREST OU LE HAVRE :
Première Cabine, $160 | Seconde Cabine, $75
POUR PARIS :
(Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord)
Première Cabine, $145—Seconde Cabine, $78

Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennuis et d'argent.

GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New-York.
T. W. GRIFFITH & CIE,
Coin des Rues St. François-Xavier et St. Sacrement, Montréal.

19 juillet—261 r

RESTAURATEUR POUR LES CHEVEUX DU DR. AYER

Pour donner aux Cheveux leur couleur et vitalité naturelles.

C'est un article de toilette qui est à la fois agréable, pur et propre à la conservation des cheveux. Les cheveux gris ou ayant changé de couleur sont bientôt rendus à leur état primitif, avec le brillant et la fraîcheur de la jeunesse. Cette préparation a la vertu de donner de la force aux cheveux, de les empêcher de tomber et souvent de les faire pousser sur les têtes chauves. Rien ne peut restaurer les cheveux quand les follicules sont détruites ou gâtées. Ce qui reste peut être conservé par l'application de ce liquide. Au lieu de salir les cheveux comme certaines préparations, il les tient propres et leur donne de la vigueur. En en faisant usage de temps à autre, on empêchera les cheveux de tomber ou de grisonner et conséquemment la calvitie.

Comme il ne contient aucune de ces substances délétères qui rendent certaines préparations dangereuses pour les cheveux, le **Restaurateur** ne peut que leur faire du bien et non du mal. Si on emploie simplement comme

ARTICLE DE TOILETTE,

rien autre chose ne peut être plus convenable. Ne contenant ni huile ni teinture, il ne tache pas même le coton blanc, et cependant dure longtemps sur les cheveux en leur donnant un beau lustre et un parfum délicat.

Préparé par

Dr. J. C. AYER & Cie,
Chimiste pratique, Lowell, Mass.

PRIX.......................... $1.00

HENRY SIMPSON & CIE, Montréal,
Agents Généraux.

22 juin 1869—239—a c E

SALSEPAREILLE DE AYER

POUR PURIFIER LE SANG.

La réputation dont jouit cette excellente médecine, provient des cures qu'elle a faites et dont quelques unes sont vraiment merveilleuses. Des cas de scrofule invétérés, où le système semblait saturé de corruption ont été purifiés et guéris par ce remède. Les affections et désordres scrofuleux qui étaient aggravés par la contamination scrofuleuse, ont été radicalement guéris, et cela en si grand nombre dans toutes les sections du pays, qu'il ne serai guère nécessaire d'informer le public sur les qualités ou l'usage de ce remède.

Le poison scrofuleux est un des plus grands ennemis destructeurs de notre race. Souvent cet hôte de notre organisme qu'on ne voit pas et ne sent pas, mine la constitution, et donne lieu à des attaques de maladie qui affaiblissent, ou donnent la mort sans que l'on ait le moindre soupçon de sa présence. Ensuite, on le voit propager l'infection par tout le corps, et enfin, dans une occasion favorable, se développer rapidement sous une autre de ses formes les plus hideuses, soit à l'extérieur, soit sur les organes de la vie. Dans le dernier cas, des tubercules peuvent se déposer soudainement sur les poumons, le cœur, ou des tumeurs se former sur le foi ; ou bien il manifeste sa présence par des éruptions sur la peau ou par l'ulcération de quelque partie du corps. Alors l'usage d'une bouteille de cette salsepareille est d'un grand secours, quand bien même il n'y aurait pas de symptômes bien marqués de la maladie.

Les personnes affligées des maladies suivantes, trouvent généralement un soulagement immédiat et ensuite une guérison par l'usage de cette SALSEPAREILLE : Feu St. Antoine, Erésipèle, Dartre, Herpes, Calvitie, Ringworm, Mal d'Yeux, Mal d'Oreilles, et autres éruptions ou maladie scrofuleuse sous forme visible. Aussi dans des formes les moins apparentes, comme la Dyspepsie, Hydropisie, Maladie de Cœur, Epilepsie, Nevralgie, et les diverses affections ulcéreuses des muscles et du système nerveux.

La Syphilis ou maladie vénérienne et les maladies mercurielles sont guéries par ce remède, quoiqu'il faille un temps prolongé pour réduire ces maladies obstinées avec toutes les espèces de remèdes. Mais un usage continue et prolongé guérira la maladie. La Leucorrhée, les Ulcérations de la matrice, et les maladies des femmes sont généralement soulagées et finalement guéries par son effet purifiant et fortifiant. Des directions pour chacun de ces cas se trouvent sur notre almanach que nous donnons gratis. Le Rhumatisme et la Goutte, quand ils sont produits par l'accumulation de matières étrangères dans le sang, cèdent promptement, et aussi les maladies de Foie, l'Engourdissement, la Congestion ou Inflammation du Foie, et la Jaunisse, quand elles proviennent comme c'est souvent le cas, de poison dans le sang.

Cette SALSEPAREILLE est un grand restaurateur de la force et de la vigueur dans le système. Ceux qui sont languissants et insouciants, abattus, sans sommeil, et troublés par des craintes nerveuses, ou aucune des affections symptomatiques de faiblesse, trouveront un soulagement immédiat et se convaincront du pouvoir restaurateur de ce remède en en faisant l'épreuve.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. AYER & CIE., LOWELL, MASS.
Chimiste Pratique et Analytique,
EN VENTE PAR TOUS LES DROGUISTES
HENRY SIMPSON & CIE., Montréal,
Agents-Généraux.

22 juin—115 qm B C

Société Mutuelle de Construction DE MONTRÉAL.

L'ASSEMBLÉE pour le TIRAGE de la HUITIÈME APPROPRIATION, aura lieu le HUIT SEPTEMBRE prochain, à SEPT heures et DEMIE du soir, dans la Salle de l'ASSOCIATION de la LIBRAIRIE MERCANTILE, rue St. Bonaventure.

L. H. CHARBONNEAU.
Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 22 juillet 1869.—265

Société Permanente de Construction
DU
DISTRICT DE MONTRÉAL.

AVIS.

MILLE LOUIS (£1000 0 0) de Fonds Permanent A VENDRE à 6½ 0/0 de Prime. Ce Fonds donne un Dividende semi-annuel de 5 0/0 chaque. S'adresser au Bureau No. 12, Place d'Armes.

2 juillet. 248—r

Compagnie d'Assurance Mutuelle
CONTRE LE FEU
De la Cité de Montréal.

DIRECTEURS :

BENJAMIN COMTE, ÉCR., Président.

R. A. R. HUBERT, ÉCR., | ANDRÉ LAPIERRE, ÉCR.
A. C. LARIVIÈRE, ÉCR., | JEAN BTE HOMIER, ÉCR.
NARCISSE VALOIS, ÉCR., | NAZ. VILLENEUVE, ÉCR
JAMES E MULLIN, ÉCR., | FERDIND. PERRIN, ÉCR

Le principe sur lequel est bâsée notre Assurance mutuelle est certainement le plus économique et plus sûr ; chaque année l'a prouvé depuis 1859.

Ce système d'assurance a encore l'avantage d'être national, puisque ce sont des Canadiens qui s'assurent entre eux, et se dispensent ainsi d'aller verser leurs primes en des mains étrangères.

D'ailleurs, les compagnies d'assurance basées sur un autre principe, reconnaissent l'excellence du système mutuel, et il ne peut y avoir de danger que dans l'imprudence ou l'inexpérience des administrateurs et de la direction, ce qu'à fort bien compris notre Assurance Mutuelle en choisissant des Directeurs expérimentés, et qui savent comment éviter les inconvénients et parer aux défectuosités qui existaient avant 1859. Ajoutons à cette garantie la prospérité croissante de la société actuelle depuis les quelques années qu'elle existe, et nous sommes certains d'un succès constant et marqué pour l'avenir, et cela sans augmenter les taux d'assurance qui ne sont guère que la moitié de ceux qu'on exige dans les autres sociétés.

Le Bureau de la Compagnie est au No. 2, rue St. Sacrement.

ALFRED DUMOUCHEL,
Secrétaire-Trésorier,

Montréal ctobre,—36 c D

1869. AUTOMNE. 1869.

WM. J. McMASTER & CIE

Se permettent d'annoncer à leurs pratiques et au commerce en général, qu'ils sont prêts à exhiber l'assortiment aussi varié que considérable de leurs importations en MARCHANDISES SÈCHES DE GOUT, et le vendre aux meilleurs termes,

Leur assortiment d'Étoffes Canadiennes est plus considérable qu'il n'a jamais été, et comprend tous les genres de Tissus fabriqués dans le pays.

Ils offrent en outre en vente au compte des manufactureurs :—

4,000 Paires Couvertures Blanches du Canada.
4,000 do do Grises do
1,000 Pcs Tweeds 250 Pcs Flannelles

SACS, CORDES ET TAPIS EN COTON CANADIEN, AUX PRIX DES FABRICANTS

Carré Victoria, Montréal.

27 août.—m k 295

J. GARDNER,
Chimiste et Pharmacien,
457 RUE NOTRE-DAME (PARTIE OUEST)
ET
211 et 213, RUE NOTRE-DAME
(PARTIE EST)
A reçu par le Steamer DACIA
DIRECTEMENT DE LONDRES,

Approvisionnement récent de Drogues, Médecines Chimicales et Brevetées, Brosses à Cheveux, à Ongles, à Dents ; Menthe Poivrée Anglaise et autres en Lozange.

—AUSSI.—

Quinine, Camphre, Chloroforme de Duncan, Chlorodyne de Browne, magnifique Savon Brun de Patey, *Ridge's Patent Food*, Brosses de Gosnell, &c., &c.. &c.

—AUSSI. EN STOCH—

Sangsues Fraîches, Huile de Cannelle, Clous de Girofle, Menthe Poivrée, Lavande, Rosemary, Sassafras Lemon, belles Doubles Chamomilles et jolies Tinnevelly Senna, &c., &c.

J. GARDNER,
CHIMISTE,

Propriétaire du Vin Piquant Quinine, Poudre à Boulanger, Remède contre la Toux, et Remède Epileptique.

14 juillet 257

J. A. LAPIERRE & Cie.,
FABRICANTS
DE
CHAUSSURES,
RUE ST. PAUL, NO. 403,
VIS-A-VIS LA MAISON DE DOUANE.

Montréal, 14 Août. 284

DISPENSAIRE DE LA CITÉ

Vis-à-vis M. Thos. Mussen,

No. 252, RUE NOTRE-DAME.

Le soussigné, (dernièrement et pendant plusieurs années chez MM. LYMAN, CLARE & CIE., prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il a fait l'acquisition du fonds de l'établissement susdit, qui existe depuis plusieurs années et récemment sous la conduite de M. Z. Fortier.

Les affaires seront conduites sous la surintendance personnelle du soussigné, et un assortiment choisi de

Drogues et de Préparations Chimiques

Les plus pures sera constamment en mains. Il compte pouvoir mériter le patronage des amis actuels de l'établissement, et espère ainsi s'assurer une part dans la confiance et l'aide du public. Son assortiment de

Parfumeries, Brosses à Cheveux, Brosses à Ongles et à Dents, et autres Articles de Toilette

sera de qualité supérieure, bien choisi, et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Les prescriptions seront préparées avec soin.

J. EUGENE D'AVIGNON,
Licencié du Collège des Médecins et Chirurgiens.

Mar 1869.—155 a k

VINS FRANÇAIS
A PRIX RÉDUITS
AU
BAZAR PARISIEN

Première qualité pour **$2.50** la caisse, ou **70 centins** le gallon en prenant 3 gallons ou plus.

— AUSSI —

Un nouveau choix de CHAUSSURES des meilleures fabriques de Paris, pour Dames et Demoiselles, ainsi qu'un assortiment d'ARTICLES DE FANTAISIE pour cadeaux, &c, &c.

D. BOURGEOIS ET CIE,
233, Rue Notre-Dame, 233

ATTENTION !

MM. BRODEUR & BEAUVAIS tout en remerciant leurs amis et le public de Montréal, de l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu pendant l'année dernière, leur donne information qu'ils ont en mains un bon assortiment de BOTTES et SOULIERS à des prix raisonnables et de la meilleure qualité d'ouvrage. Ils ont aussi des Souliers et Bottines Anglais et Français importés ; des Souliers d'Eté pour Dames, Messieurs et Enfants, des Chaussures d'Automne et des SOULIERS DE SATIN BLANC POUR DAMES, DES CONGRESS DE KID et des PANTOUFLES, avec ou sans talons.

Nous nous sommes aussi assurés des services de M. HAROLD, Maître-Ouvrier pour les ouvrages de commande. Nous répondrons avec diligence et soin à tous les ordres qui nous seront laissés et sous le plus court délai.

BRODEUR & BEAUVAIS,
Successeurs de J. & T. BELL,
273, Rue Notre-Dame.

14 Août—284 r

ENSEIGNE DU MARTEAU

FERRONNERIES,
POELES DE CUISINE

POELES DE CUISINE pour Bois ou Charbon, avec Réservoir en Cuivre et Réchaud pour Assiettes, &c.

POELES DOUBLES, &c, &c.

COUCHETTES EN FER, avec un Assortiment Général de Ferronnerie.

BALANCES, BÊCHES, FOURCHES, &c.

VIEUX POELES PRIS EN ÉCHANGE

G. LEPAGE,
210, RUE ST. PAUL,
Coin de la Place Jacques-Cartier.

17 avril—185 sm

BLEU IMPÉRIAL LIQUIDE
DE
CHARLES MARTIN.

Ce BLEU est supérieur à tout autre bleu liquide, il est l'essence véritable du BLEU EN BOUTONS ; il en a la couleur sans en posséder les falsifications nuisibles au linge. Il économise l'argent, le temps et le travail.

Prix en Bouteille.......8 et 15 Sous.

Préparé par

Charles Martin,
131, Grande Rue St. Jacques.

17 Août. 286—um p

NOUVELLE COMPAGNIE DU GAZ
DE LA
Cité de Montréal.

34ME DIVIDENDE.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende semi-annuel de QUATRE POUR CENT a été déclaré sur le Fonds Capital payé de la Compagnie et sera payable le et après MERCREDI, le QUINZIÈME jour de Septembre prochain.

Les livres de Transfer seront fermés depuis le 1er jusqu'au 15 proximo, chaque jour inclusif.

Par ordre du Bureau,

L. BEAUDRY,
Directeur-Gérant.

25 août—293

La Banque du Peuple

DIVIDENDE NO. 68.

Les Actionnaires de LA BANQUE DU PEUPLE sont par les présentes notifiés qu'un DIVIDENDE SEMI-ANNUEL de 4 0/0, QUATRE PAR CENT a été déclaré sur le Capital de cette Banque, et sera payable LUNDI, le 6 SEPTEMBBE prochain et les jours suivants.

Le livre de transfert sera fermé depuis le 16 jusqu'au 31 Août inclusivement.

A. A. TROTTIER,
Caissier.

Montréal, 13 Août 1869.—qs c 284

Banque des Marchands du Canada.

AVIS

EST par les présentes donné que la résolution suivante a été passée par le Bureau des Directeurs de cette Banque, à une assemblée d'iceux tenue le dixième jour de Juillet courant, savoir :

Résolu :—Que conformément au Rapport des Directeurs de cette Banque approuvé à l'Assemblée Annuelle des Actionnaires, tenue le cinquième jour de Juillet courant, les LIVRES DE SOUSCRIPTION soient ouverts au Bureau de cette Banque à Montréal, le SECOND jour d'AOUT prochain, pour la souscription de VINGT MILLE ACTIONS du Fonds-Capital de cette Banque, pour être fermés le PREMIER jour de NOVEMBRE prochain, sujet néanmoins à une prolongation du temps de la clôture de tels Livres par une Résolution de ce Bureau, et que les suivants soient les termes et conditions auxquels sera faite telle souscription :

PREMIÈREMENT.—Que chaque personne qui, d'après les Livres de cette Banque, le dernier jour de Juin dernier, sera un Actionnaire d'icelle, aura droit de souscrire au pair pour une somme égale à une moitié du Stock qu'elle possédera alors, sur paiement d'un versement de dix par cent sur le nouveau Stock ainsi souscrit.

SECONDEMENT.—Qu'aucune demande ultérieur ne soit faite sur le nouveau Stock ainsi souscrit, à moins que les Directeurs soient d'opinion que les intérêts de la Banque l'exigent ; et que dans tels cas, telles demandes soient faites en versements de dix par cent chacun avec au moins trois mois d'intervalle entre le temps fixé pour le paiement de chaque versement ; mais les Actionnaires peuvent en aucun temps faire tels paiements sur l'à-compte du nouveau Stock ainsi que cela pourrait leur convenir, pourvu que tels paiements soient en versements égaux de dix par cent sur le montant du nouveau Stock souscrit ; on pourra payer de temps à autre tel nombre d'actions qu'ils désireront avec l'intérêt depuis la date des derniers dividendes antérieurs et telles actions étant ainsi payées en entier avec intérêt seront transférées au crédit des Actionnaires dans le Livre de Stock de la Banque et donneront alors au détenteur d'icelles le droit de recevoir des dividendes complets d'icelles.

TROISIÈMEMENT.—Les dividendes *pro rata* seront payés aux périodes régulières sur tout Stock partiellement payé.

QUATRIÈMEMENT.—On ne permettra pas qu'aucun transfert sur le Stock ainsi souscrit ne soit fait ainsi dans les Livres de la Banque à moins que le montant total des actions que l'on désire transférer ne soit payé en entier avec l'intérêt accru depuis la date du dernier dividende antérieur.

CINQUIÈMEMENT.—Les Directeurs pourront disposer de telles actions du nouveau Stock qui pourrait n'être pas ainsi souscrit dans le dit temps prescrit par les présentes règles, ainsi qu'ils le jugeront opportun pour les intérêts de la Banque.

Et que tels Livres de Souscription soient ouverts conformément à icelles.

Par ordre de ce Bureau,

JACKSON RAE,
Caissier.

257

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, District de Montréal. }

COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de
[L]OUIS CALIXTE BARBEAU, Failli.

LUNDI, le DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

LOUIS CALIXTE BARBEAU,
Par POMINVILLE & BÉTOURNAY,
Ses Procureurs *ad litem.*

Montréal, 23 Juillet 1869. 266—dm B

GLACE ! GLACE ! GLACE !

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'ayant considérablement agrandi ses glacières, il pourra, cette année, fournir de la glace à un plus grand nombre de consommateurs que par le passé.

Pour les prix, s'adresser à

JOSEPH CHRISTIN,
149 Rue Sanguinet.

1er mai —197

LA MINERVE,
JOURN[AL]
POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIR[E]
PUBLIÉ ET IMPRIMÉ PAR
DUVERNAY, FRÈRES,
No. 16,
RUE ST. VINCE[NT]
TROIS ÉDITIONS :
Quotidienne, Semi-Quot. & Hebdomadaire
CONDITIONS D'ABONNEMENT :
EDITION QUOTIDIENNE..........$6
" SEMI ....$4.
" HEBDOMADAIRE..........$1